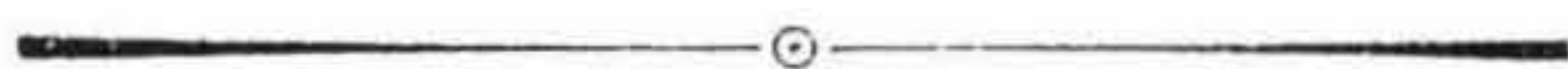


BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE



TOME LX

1933

QUIMPER

Imprimerie M^{me} J. BARGAIN, 1, Rue Astor

1933

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

<i>Présidents d'honneur..</i>	{ M. le PRÉFET du Finistère. Mgr l'EVÊQUE de Quimper et de Léon.
<i>Président .</i>	{ M. Henri WAQUET, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste du département.
<i>Vice- Présidents .</i>	{ MM. V. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-du-Bois, en La Forêt-Fouesnant (M. F.). le docteur L. LAGRIFFE, directeur de l'Asile Saint-Athanase, Quimper. le chanoine H. PÉRENNÈS, aumônier de l'Hospice de Quimper. Jean SAVINA, rue Feunteunic-ar-Lez, à Quimper.
<i>Secrétaires .</i>	{ MM. Louis OGÈS, instituteur, 72 bis, rue de la Providence, Quimper. l'abbé TOULEMONT, professeur à l'école Saint-Yves, Quimper. Mlle M.-P. CAMARD, 12, quai du Stéir, à Quimper. M. Joseph FLATRÈS, instituteur, Locmaria, Quimper.
<i>Trésorier ..</i>	{ M. Louis LE GUENNEC, conservateur de la bibliothèque municipale, 10, rue Louis-Hémon, Quimper.

Membre d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :
M. Joseph LOTH, membre de l'Institut, professeur au
Collège de France, 130, rue Lecourbe, Paris (15^e).

M. F. signifie : membre fondateur.

ABARNOU (Jules), notaire, 26, rue de Siam, Brest.

ABJEAN (abbé), recteur de Tréméoc.

ADAM (M^{me}), rue de Douarnenez, Quimper.

ADAM (Mlle), même adresse.

ALAVOINE (Mlle Marie-Josèphe), 32, quai de l'Odét, Quimper.

ALLIER (Jehanne), impasse de l'Odét, Quimper.

ANTHONY (docteur), professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, 55, rue de Buffon, Paris (5^e).

AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.

AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.

AUSSEUR (Mme), 51 bis, avenue de Ségur, Paris (6^e).

AUX AMATEURS DE LIVRES (librairie), 56, faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e).

BAER (librairie Joseph), Hochstrasse, 6, Francfort-sur-le-Mein (Allemagne).

BAHIER (docteur), Gourin (Morbihan).

BARBIER (Pierre), Villa des Pins, Toucy (Yonne).

BARGAIN (Jules), imprimeur, 1, rue Astor, Quimper.

BATANY (abbé Pierre), professeur au collège de Lesneven.

BÉCHET, inspecteur de l'enseignement primaire à Guéret (Creuse).

BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.

BÉLÉGUIC (Raphaël), à Kerdunic en Poullan.

BÉNAC (André), vice-président du Conseil général, Beg-Meil, en Fouesnant et 11, rue de Milan, Paris (9^e).

BERGEROT, docteur-vétérinaire, à Morgat, en Crozon.

BERNARD (abbé), recteur de Cast, par Quéménéven.

BERNARD (Daniel), contrôleur des Télégraphes, rue de Kerlérec, Quimper.

BERNARD (E.-G.), Carhaix.

BERNARD (J.-M.), commis principal des P. T. T., Quimper.

BÉZIERS (Mme Paul), Douarnenez.

BÉZIERS (Mlle Anaïs), à Tréboul.

BILLETTE DE VILLEROCHÉ (Samuel), Concarneau.

BIZARD (Alexandre), sculpteur à Saint-Pol-de-Léon.

BLAQUIÈRE (Mlle), prof^r au Lycée de jeunes filles, Toulouse.

BLOCH, commis principal des P. T. T., Quimper.

BLOCH (M^{me}), institutrice à Ménez-Bras en Saint-Evarzec.

BLOIS (comte Louis de), chef du service des remontes du 10^e corps d'armée, 10, rue Victor-Hugo, Rennes (Ille-et-Vilaine).

BLOUET (abbé), recteur de Melgven.

BODIVIT (Robert), 12, rue Elie-Fréron, Quimper.

BODOLEC (Mme Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.

BOËDEC (Emile), propriétaire à Kerandru en Mellac.

BOISANGER (Mlle Marie de), château de Kerdaoulas, en Saint-Urbain, par Landerneau.

BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70 bis, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).

BOLLORÉ (René), papeterie de l'Odét, Ergué-Gabéric.

BORIES (Marcel), 31, rue du Château, Brest.

BOSSENEC (abbé), curé-doyen de Carhaix.

BOSSENEC (abbé Louis), curé d'Ouessant.

BOSSER (Mme), institutrice publique, Riec-sur-Bélon.

BOUILLOUX-LAFONT (Maurice), Ministre d'Etat à Monacó et maire de Bénodet.

BOULCH (Mme), 40, rue de Douarnenez, Quimper.

BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

BREST (Bibliothèque de la Ville de).

CABON (Adolphe), rue Richard-Lenoir, Flers (Orne).

CABON (Charles), 19, rue Elie-Fréron, Quimper.

CABON (R. P. Adolphe), 30, rue Lhomond, Paris (5^e).

CALVEZ (abbé François-Marie), recteur de Tourc'h, par Ros-porden.

CALVEZ (abbé Hervé), curé-doyen de Lesneven.

CAMUS (docteur), Plouigneau.

CANET (Antoine), 4, boulevard de Kerguélen, Quimper.

CARAËS (docteur), Lannilis.

CARAËS (docteur), Ploudalmézeau.

CARIOU (Pierre), Kerascouët en Pluguffan.

CARIOU-BAUGUYON (Mme), institutrice, Penhars.

CARNÉ-MARCEIN (comte de), château du Marhallac'h en Plonéis.

CAROF (Auguste), Ploudalmézeau.

CAROF (Gustave), propriétaire, 8, rue du Palais, Quimper.

CARRÉ (docteur), Plouescat.

CARUEL (Bernard), instituteur à Landrévarzec.

CASTEL (docteur), Daoulas.

CHABAY, pharmacien, rue Saint-François, Quimper.

CHABAY (Mlle Renée), place Médard, Quimper.

CHACUN (Marcel), 30, place Terre-au-Duc, Quimper.

CHAMPION (Edouard), libraire-éditeur, (Champion-British), 5, quai Malaquais, Paris (6^e).

CHANGARNIER, directeur de l'usine à gaz, Douarnenez.

CHARETEUR (Mme Louis), 10, rue Foy, Brest.

CHARLES, photographe, rue Saint-Mathieu, Quimper.

CHASSÉ (Charles), agrégé de l'Université, 19, rue de Chartres, Neuilly-sur-Seine.

CHAUSSEPIED (André), architecte, Quimper.

CHAUVEL (docteur F.), 13, rue Laënnec, Quimper.

CHAUVEL (Mme F.), même adresse.

CHEFFONTAINES (Mme la marquise de), château de Cheffontaines en Clohars-Fouesnant.

CHEMINANT, maire de Saint-Renan.

CHRISTIEN, 58, quai de l'Odét, Quimper.

CIVEL (Mme), rue Jean-Macé, Brest.

CLOUARD (docteur R.), rue René-Madec, Quimper.

COATAUDON (Ch. de), Logonna-Daoulas.

COGNET (Léon), Kérfeunteun.

COLLOBER, instituteur à Pont-de-Buis.

CORGNE (Eugène), professeur au lycée de Pontivy (Morb.).

CORNIC (François), docteur-vétérinaire, Lesneven.

CORNIC (Jean-René), propriétaire à Kermoysan, en Penhars.

CORNIC (docteur), Douarnenez.

CORRE (Adolphe), 22, boulevard Thiers, Brest.

COSTA DE BEAUREGARD (comte Robert), maire de Plouézoc'h.

COTONNEC (Mlle Anna), rue Feunteunic-al-lez, Quimper.

COUESNONGLE (François de), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

- COUFFON (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 39, avenue Mozart, Paris (16^e).
- CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.
- CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odéon, Quimper.
- DAGORN (docteur), Rosporden.
- DAMEY (docteur), Douarnenez.
- DAMEY (Mme), Douarnenez.
- D'AMPHERNET (marquis), château de La Boissière en Pleyben.
- DANGUY DES DÉSERTS, conseiller général, maire de Daoulas.
- DANGUY DES DÉSERTS, lieutenant de vaisseau, 8, place La Tour-d'Auvergne, Brest.
- DANIEL (Hervé), directeur honoraire de l'Ecole d'Industrie de Brest, Crozon.
- DEGOUL (docteur Armel), rue Belle-Fontaine, Lorient.
- DEBLED (Commandant), 77, rue de Douarnenez, Quimper.
- DELAPORTE (Raymond), avoué, docteur en droit, Châteaulin.
- DELAVIGNE (Mme), 3, rue Félix-Thomas, Nantes.
- DE LÉCLUSE DE LONGRAYE (Mme J.), 75, rue de Douarnenez, Quimper.
- DELÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (Mme Emile), Audierne.
- DEROUX (Mme), 65, rue de Douarnenez, Quimper.
- DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.
- DESMAROUX, 12, quai Henri-IV, Paris (4^e).
- D'ESPIÉS (vicomte), château de Trohanet, en Langolen.
- DIZOT DE MONTAGU (général), 42, place des Jacobins, Agen (Lot-et-Garonne).
- DOBLE (révérend G.-H.), chanoine de la cathédrale de Truro, Wendron vicarage, Helston, Cornwall (Angleterre).
- DUBREIL (Charles), conseiller à la Cour d'Appel, 12, rue Martenot, Rennes.
- DU CHATELLIER (Armand), château de Kernuz, Pont-l'Abbé.
- DUJARDIN (docteur), Saint-Renan.
- DU LAZ (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.
- DU PARC (vicomte), château d'Herzèle, Flandre-Orientale, Belgique.
- DUPOUY (Auguste), agrégé de l'Université, 2, rue Félix-Faure, Paris (15^e).

- DUQUESNE, secrétaire de mairie, Concarneau.
- DURAND (docteur), 166, rue Jean-Jaurès, Saint-Pierre-Quilbignon.
- DURAND, juge au tribunal civil, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- EDME, directeur d'école, 32, rue de Siam, Brest.
- EDME (Mme), institutrice, Penhars.
- ESNAULT (Gaston), agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190 bis, boulevard Péreire, Paris (17^e).
- FARCY, directeur du laboratoire municipal, Brest.
- FAVRE, directeur de garage, avenue de la Gare, Quimper.
- FIEUL, artiste-peintre, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- FURIC (Bertrand), propriétaire à Guerngaradec, Le Trévoux.
- FURIC (Louis), adjoint-maire, Pont-Aven.
- GAONACH (abbé), recteur de Kerlaz.
- GAREL (Louis), rue du Leuriou, Quimperlé.
- GAUDE (Mlle), place Mescloaguen, Quimper.
- GAUMÉ (docteur), 18, rue de Brest, Quimper.
- GÉLÉBART (Mme), 42, rue du Château, Brest.
- GOGÉ (Louis), Lannouchen en Landivisiau.
- GOUBET (Mlle Simone), archiviste-adjointe de l'Aisne, Archives départementales, Laon.
- GOURCUFF (Auguste), Le Trévoux, par Bannalec.
- GOURVIL (Francis), publiciste, place Thiers, Morlaix.
- GRAVELOTTE (docteur), 5, rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.
- GUÉGAN (abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.
- GUÉGUEN (abbé), recteur du Folgoët.
- GUEY (Fernand), conservateur du musée de peinture et sculpture, 2, rue de la Bibliothèque, Rouen (Seine-Inf.).
- GUILLERMIT (chanoine), direct^r du collège Saint-Louis, Brest.
- GUILLY (F.-L.), notaire, Pleyben.
- GUIOMAR (Charles), négociant, quai de Cornouaille, Landerneau.
- GUIOMAR (Julien), chirurg.-dent., 15, place Thiers, Morlaix.
- GUÉBRIANT (Mme la comtesse de), née Durfort-Lorge, château de Kernévez, Saint-Pol-de-Léon.
- GUÉBRIANT (comte Alain de), maire de Saint-Pol-de-Léon.

GUILLEMOT, employé à la Préfecture, 43, rue du Pont-Firmin, Quimper.

GUIRRIEC (Stanislas), notaire, Châteauneuf-du-Faou.

GUIVARCH, notaire à Saint-Pol-de-Léon.

HALGOUET (vicomte H. du), château de Coëtsal, Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan).

HALLÉGUEN (Th.), président du tribunal, 84, rue de Siam, Brest.

HALLIER (capitaine André), 11, rue La Trémoille, Paris (8^e).

HALNA DU FRÉTAY (général), château de Lesguen en Plouguin, par Ploudalmézeau.

HALNA DU FRÉTAY (F.), conseiller général, maire de Ploaré.

HAMON (Pierre), ingénieur, Service du Génie rural, rue Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur E.), rue de Kergariou, Quimper.

HARDOUIN (Mlle Odette), même adresse.

HARMOIS (A.-L.), conservateur du musée de la Société préhistorique de France, 34, galerie d'Orléans, Palais-Royal, Paris (1^{er}).

HARSCOUET DE SAINT-GEORGE (René), château de Kerenével en Melgven.

HÉLO (Charles), Villa « Les Palmiers », La Forêt-Fouesnant.

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HÉNAFF (Corentin), industriel, Pouldreuzic.

HENRAS (abbé), vicaire à Taulé.

HERRY (abbé), curé-doyen, Sizun.

HERRY (abbé), professeur au Collège de Lesneven.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, villa Kermaria, Pont-Aven.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (Joseph), château de Plessis-Nizon, par Pont-Aven.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (Guillaume), rue Sully, 6, Nantes.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (abbé Roland) professeur-adjoint à l'école Saint-Yves, Quimper.

HEUZÉ (Lionel), architecte, 16, quai de Léon, Morlaix.

INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.

JACQ (Eugène), 52, rue du Môle, Douarnenez.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël de), q. de l'Odét, Quimper.

JADÉ (Jean), conseiller général, rue Vis, Quimper.

JAOUEN (Georges), négociant, Plouescat.

JAOUEN (Mme), rue du Roi-Gradlon, Quimper.

JARNO (A.), manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.

JÉZÉGOU (abbé), recteur de Plobannalec, par Pont-l'Abbé.

JÉZÉQUEL (Mme), rue de l'Hospice, Quimper.

JONCOUR, bijoutier, Brasparts.

JONCOUR (Mlle), directrice d'école, en retraite, à Penanguer, en Penhars.

JONCOURT, marbrier, Quimperlé.

JOUBERT (Mlle), professeur au Lycée, 20, rue du Froust, Quimper.

JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE (Francis), 3, rue Deshoulières, Nantes.

JULIEN (Mlle), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.

JULIEN, professeur de musique, rue Jules-Noël, Quimper.

KERALLAIN (Mme René de), rue de la Mairie, Quimper.

KERAUTRET, sculpteur, rue Gambetta, Morlaix.

KERAUTRET (Mme Marie), boulevard de Kerguélen, Quimper.

KERGUÉLEN (Mme la comtesse de), château de Kergoat, Melgven.

KERBIRIOU (abbé), aumônier, Kerinou en Lambézellec.

KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4, rue de l'Hospice, Quimper.

KERNÉIS (docteur), maire d'Elliant.

KERNINON (Laurent), agent militaire, Quimper.

KERNINON (Mme), institutrice, Quimper.

KERSAUZON (comte Guy de), 15, rue de Kerozen, Vannes.

LABOURET, peintre-verrier, 7, rue Boulard, Paris (14^e).

LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 118, rue de Grenelle, Paris (7^e).

LA MÉNARDIÈRE (de), 25, rue Voltaire, Brest.

- LANCIEN (docteur Fernand), sénateur du Finistère, président du Conseil Général, maire de Carhaix.
- LAOT (Yves), professeur de musique au lycée, chemin de l'Hippodrome, Quimper.
- LA SABLIERE (Mlle de), place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- LAURENT (docteur C.), 9, place Alsace-Lorraine, Lorient.
- LAURENT (Mlle Jeanne), archiviste-paléographe, 32, rue Madame, Paris (6^e), et Tréouret en Cast par Quéménéven.
- LAVERGNE (M^{me}), rue du Pont-Firmin, Quimper.
- LAYRLE, contrôleur de la marine en retraite, rue de Rosmadedec, Quimper.
- LE BAIL (Albert), député du Finistère, 15, rue Duret, Paris (16^e).
- LE BAIL (Georges), sénateur du Finistère, rue du Palais, Quimper et 144, avenue Malakoff, Paris (16^e).
- LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
- LE BASTARD (Mlle Marie), même adresse,
- LE BER, directeur d'école à Plounévez-Lochrist.
- LE BERRE (Léon), rédacteur à *L'Ouest-Eclair*, Rennes.
- LE BEUZ (abbé), recteur de Pluguffan.
- LE BOLLOC'H, receveur honoraire de l'Enregistrement, rue de Douarnenez, Quimper.
- LE BON (Hubert), rue du Pont-Firmin, Quimper.
- LE BRENN (Pierre), directeur de l'agence du Crédit Nantais, Châteaulin.
- LE BRIS, 16, rue Edouard-Corbière, Brest.
- LE BRIS (abbé), curé-doyen de Plogastel-St-Germain.
- LE CALLOC'H, avoué, Brest.
- LE CHAT (Mlle Germaine), 17, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- LE CORRE (Emile), industriel, Le Guilvinec.
- LE DANT, facteur-receveur, Saint-Marc, Finistère.
- LE DOARÉ (Jean), notaire, Plomodiern.
- LE FEBVRE (Yves), conseiller à la cour d'appel, Amiens.
- LE FLOC'H, maire de Plonévez-Porzay.
- LE FUR (Alain), manoir de Kergroas en Gouesnou.
- LE FUR (Jean), négociant à Lambézellec.
- LE FOLCALVEZ (colonel), à l'île Queffen, en Loctudy.

LEGENBRE (docteur), 27, rue d'Alésia, Paris (14^e).

LEGGE (Mme la comtesse de), château de Kerriou, en Gouézec,
et, 39, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).

LE GALL (abbé), recteur de Gouézec.

LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37, rue Emile-Zola, Brest.

LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7, rue Saint-François
Quimper.

LE GOFF (abbé Yves), chapelain à Odet, en Ergué-Gabéric.

LE GRAND, architecte des Monuments historiques, Quimper.

LE GRAND, propriétaire à Lezodoaré en Plogonnec.

LE GRAND, horticulteur, Quimperlé.

LE GUELLEC (Mme), 26, rue du Parc, Quimper.

LE GUILLOU DE PENANROS (Xavier), Douarnenez.

LE GUIQUET DE KERANFORÊT (Stanislas), 9, rue du Parc de
Clagny, Versailles (Seine-et-Oise).

LE HÉNAFF (Yves), industriel au Paludec en Penhars.

LE JONCOUR (Mme), 5, place du Château, Brest.

LE LAY (F.), professeur honoraire de l'Université, maire
de Locquirec.

LE MARC'HADOUR (docteur), 40, rue de Liège, Paris (8^e).

LE MERDY (Joseph), négociant, Tréboul.

LE MEUDEC (Mme), 6, boulevard de Kerguélen, Quimper.

LE MEUR (docteur), Ploudalmézeau.

LEMOINE (Paul), ancien professeur de dessin au lycée La
Tour-d'Auvergne, 31, rue de Douarnenez, Quimper.

LEMOINE (Mme), 29, rue de Brest, Quimper.

LE MOIGNE (Julien), industriel, Pont-l'Abbé.

LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum, en Ergué-
Armel.

LE MORVAN, ingénieur principal du service vicinal, rue
Kerfautras prolongée, Brest.

LE NADER, hôtelier à Concarneau.

LE NAOUR (Georges), sculpteur, quai de l'Odet, Quimper.

LÉON, notaire, Landerneau.

LE PAGE, Kerninette, rue des Sables-Blancs, Concarneau.

LE PENNEC (Henri), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LE PENNEC (Mme), même adresse.

- LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.
- LE ROUX (Nicolas), inspecteur général des Ponts et Chaussées, 24, rue de Varenne, Paris (7^e).
- LE ROY, chanoine, rue du Frou, Quimper.
- LE RUMEUR (Jean), agent-voyer en retraite, Le Huelgoat.
- LE SAOUT (abbé), recteur de Saint-Goazec.
- LE SAYEC (Mme), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
- LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou en Pleyber-Christ.
- LE SCOUÉZEC, artiste-peintre, 35, rue Delambre, Paris (14^e).
- LE SÉACH, directeur de l'école primaire supérieure, Pont-l'Abbé.
- LE THEUFF (Mlle Charlotte), 22, rue du Parc, Quimper.
- L'HOSTIS (Louis) docteur-vétérinaire à Ploudalmézeau.
- LIÉBAULT (docteur), 4, quai de l'Odéon, Quimper.
- LIVINEC (Désiré), près la gare des marchandises, Morlaix.
- LOYER (Victor), libraire, 37, rue Keréon, Quimper.
- LUCAS (Attilius), avoué-licencié, 6, rue Vis, Quimper.
- LUVEN (René), clerc de notaire, 29, rue de Kerfeunteun, Quimper.
- MANACH (Mlle), directrice de l'Ecole annexe de Saint-Germain-en-Laye.
- MANIÈRE (Paul-Clément), notaire, quai du Stéir, Quimper.
- MARTIN (abbé), curé-doyen de Gourin (Morbihan).
- MARTIN (Michel), agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Brest.
- MARTIN (Mlle), professeur à l'Ecole normale, Quimper.
- MARZIN (Anselme), commerçant, Audierne.
- MARZIN (Jean), receveur de l'Hospice, impasse Grande-Venelle, Morlaix.
- MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (Mme de), manoir de Ménez-Kam en Spézet.
- MASSERON (Alexandre), avocat, 34, rue Jean-Macé, Brest.
- MENNEREUL (docteur), Douarnenez.
- MER (Maurice), Château des Isles en Kernouës.
- MÉRIADEC (docteur), rue du Pont-Firmin, Quimper.

MERLET, professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

MESGUEN (chanoine), curé-archiprêtre de Saint-Corentin, Quimper.

MÉVEL (M^{lle}), institutrice, pl. La Tour-d'Auvergne, Quimper.

MILLIO (Auguste), 18, rue Voltaire, Pont-l'Abbé.

MÉVELLEC (abbé), vicaire à Plonévez-du-Faou.

MIOSSEC (Marcel), rue Jules-Collière, Saint-Marc (Finistère).

MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.

MOCAER (Pierre), conseiller général, 40, boulevard Gambetta, Brest.

MOND (Sir Robert), villa Kermond, Dinard (Ille-et-Vilaine).

MONFORT (abbé), recteur de Ste-Anne du Passage, en Lanriec.

MONOT (Georges), 13, rue Jean-Jacques-Rousseau, Pont-l'Abbé.

MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), rue Vis, Quimper, et château de Creachquéla en Pleuven, par Fouesnant.

MORGAND (docteur), 17, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.

MORLAIX. (Bibliothèque de la Ville de).

MORNU (Edouard), employé des Câbles, 3, rue Keréon, Brest.

MORVAN (docteur Al.), avenue de la Gare, Quimper.

MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel.

NAFFRECHOUX (Mlle H.), institutrice à Tréogat.

NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 9, place Sadi-Carnot, Brest.

NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.

NIHOUARN (Jean-René), Ti-Névez-Rubihan, en Plogonnec.

NIJHOFF (Martinus), libraire, La Haye (Pays-Bas).

ODEYÉ (docteur), Lesneven.

ODOUARD (L.), ingénieur, Kerarménez, Douarnenez.

OGUEUR (Jean), officier de réserve des équipages de la flotte, 8, rue Emile-Souvestre, Brest.

OLGIATI (docteur), rue de la Halle, Quimper.

OLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, rue de Brest, Landerneau.

PARC-CHANCERELLE (Mme), Le Faou.

PARCHEMINOU (abbé), vicaire à Cléden-Cap-Sizun.

- PARIN (docteur), chef du Laboratoire radiologique, Hôpital maritime, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
- PARSCAU DU PLESSIX (comte Raymond de), Kerarmor, Le Croisic (Loire-Inférieure).
- PAUBERT (abbé), recteur de Plomeur, par Pont-l'Abbé.
- PAVILLON (Mme), 40, quai de l'Odet, Quimper.
- PELLEN, maire de Saint-Pabu, par Ploudalmézeau.
- PELLETER (abbé), vicaire à Tréboul.
- PENFEUNTENYO (général de), château de Kervéréguin en Loctudy.
- PENSEC, négociant, Douarnenez.
- PERRON (Michel), administrateur des Colonies, Quimper.
- PERROT (abbé), directeur de *Feiz ha Breiz*, recteur de Scrignac.
- PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Evêché, Quimper.
- PETIT (docteur Paul), maire de Quincampoix (Seine-Inf^{re}).
- PHILIPPAR (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue de Courcelles, Paris (8^e).
- PHILIPPE (Joseph), architecte, 5, rue Jean-Macé, Brest.
- PHILIPPON, professeur honoraire de l'Université, 69, rue de Douarnenez, Quimper.
- PICQUENARD (docteur Charles), 19, rue de Brest, Quimper.
- PIERRE (Mlle), institutrice publique, Poullan.
- PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.
- PILVEN (Mme), 4, rue Le Déan, Quimper.
- PLÆUC (marquis de), château de Keranbleiz en Plomelin.
- PLOUGOULM (abbé), recteur de Tréboul.
- POCARD DU COSQUER DE KERVILER (René), capitaine de corvette en retraite, manoir de Trégont-Mab, en Ergué-Armel.
- POMPERY (vicomte de), château de Trémarec en Landudal.
- PORQUIER (Albert), Locmaria, Quimper.
- POULIQUEN (Mme), 46, rue d'Aiguillon, Brest.
- POULPIQUET DE BRESCANVEL (Mme la comtesse de), château de Lesmel en Plouguerneau.
- PREUSSISCHE STAATSBIBLIOTEK, 38, Unter den Linden, Berlin NW 7, Allemagne.

PRIGENT (René), archiviste de la Marine, 50, rue Victor-Hugo, Brest.

QUEINNEC (François), avoué, 24, rue de l'Hospice, Quimper.

QUEINNEC (Jacques), notaire, Pont-l'Abbé.

QUEINNEC (Mlle Marguerite-Marie), rue Saint-Guénal, Landivisiau.

QUÉLEN (M^{lle}), employée aux P. T. T., Quimper.

QUERNEAU (docteur), 7, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

QUILLIEN, rue René-Madec, Quimper.

QUIMPER (Bibliothèque de la ville de).

RAISON (Etienne), 26, chaussée de la Madeleine, Nantes.

RAGEOT, directeur de l'agence de la Société Générale, Quimper.

RAVARD, adjudant-chef du recrutement, Quimper.

REGNAULT (Mlle), professeur au lycée Brizeux, 37, rue Keréon, Quimper.

RENAULT (docteur), rue René-Madec, Quimper.

RETROUVEY (docteur), 6, quai de l'Odet, Quimper.

RIGOUSSEN, pharmacien, Pont-Aven.

ROBERT, secrétaire de mairie, Concarneau.

ROCQUIGNY (Jean de), château de Coatallio, Fouesnant.

RODELLEC, propriétaire à Kerlisquidic, en Riec.

ROLLAND (abbé) recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.

ROLLAND (Mme). institutrice publique, Locmaria-Quimper.

ROLLAND, entrepreneur, rue du Frou, Quimper.

ROSMORDUC (comte de), château de Rosmorduc en Logonna-Daoulas.

ROULLAND (Mme Pierre), Concarneau.

ROUSSE (Mme), Beaune-la-Rolande (Loiret).

ROUSSEAU (Emmanuel), ingénieur général du Génie maritime, 16, quai de Passy, Paris (16^e).

RUER, architecte à Douarnenez.

SAINT-JUST-PÉQUART (M.), 83, rue Saint-Georges, Nancy.

SAINT-POL (vicomte Thibault de), 17, avenue de Breteuil, Paris (17^e).

SALIN (Y.-M.), villa Kerentré-en-Mer, Moëlan.

SALUDEN (chanoine), 7, rue Louis-Pasteur, Brest.

SCHEMITT (Jules), négociant, 21, rue Laënnec, Douarnenez
SELLIN (Yves), maire de Lanriec.

SERRANT (commandant), quai de l'Odét, Quimper.

SERRET (M.), villa Ker-Tan, Bénodet, et 65, avenue Henri-Martin, Paris (16^e).

SIMON (Lucien), membre de l'Institut, Sainte-Marine, en Combrit, et 3 bis, rue Cassini, Paris (14^e).

SOUILLET (Georges), directeur de la fondation Astor, château de Kerazan en Loctudy, et 134, boulevard Raspail, Paris (6^e).

STOFFEL (Mlle Marie-Thérèse), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

STÉPHAN (Mme), Hôtel des Postes, Guingamp (Côtes-du-Nord)

STÉPHAN père (docteur), Roscoff.

STRUYVEN, directeur technique des Brasseries de Kerinou, Lambézellec.

SUPÉRIEUR (le) du Grand-Séminaire, Quimper.

SUREL (Victor), peintre-décorateur, 25, place des Halles, Morlaix.

THALAMOT (abbé), recteur de Saint-Coulitz.

THÉBAULT (Mlle), institutrice à l'Ecole annexe, Quimper.

THÉVEN DE GUÉLÉRAN, Plouescat.

THIÉBAULT (G.), courtier maritime, Brest.

THIRIAT (commandant), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

THOMAS (abbé J.), instituteur libre, Landivisiau.

THOUVENET (Pierre), 12, rue René-Madec, Brest.

THOUVENET (Mme Pierre), même adresse.

TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes, Concarneau.

TOLMAN (Emile), artiste-peintre à Raden-Dour, en Château-neuf-du-Faou.

TOULEMONT (Léon), receveur de l'Enregistrement, Plouescat.

TOZZA (Mlle A.), 17, rue de Locronan, Quimper.

TRÉHONY, industriel, rue du Pont-Firmin, Quimper.

TRITSCHLER (commandant), chef de bataillon au 137^e d'Infanterie, Quimper.

TROALEN (Mme), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

UGUEN (abbé), curé-doyen, Plougastel-Daoulas,

VALLAUX (Camille), 1, rue Capitaine-Scott, Paris (15^e).

VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.

VILLARD (Abel), artiste-peintre, r. de Douarnenez, Quimper.

VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kermi-nihy, Rosporden.

VINCE (commandant), 24, rue du Parc, Quimper.

VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, Quimper.

VOURC'H (docteur), Plomodiern.

WHIDDEN (Mlle H.), 61, Victoria Road, Halifax, Canada.

ECHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Archives du département, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le Bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.

Société archéologique et historique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts (Comité des travaux historiques et scientifiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 11, rue Berryer (8^e).

Société française d'Archéologie, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, Paris (1^{er}).

Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Revue Mabillon à Ligugé (Vienne).

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services Mensuels

Association Bretonne (M. le Trésorier de l'), à Bahurel, par Redon (Ille-et-Vilaine).

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, à l'évêché, Quimper.

Dépêche de Brest.

Journal des Débats, 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (1^{er}).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwall, Truro, (Cornwall).

Cambrian Archaeological Association, Saint-Asaph, N. Wales.

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — *Analecta Bollandiana* publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Raveinstein).

Etats-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution, Washington.

Finlande. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors.

Italie — Société archéologique de la province de Côme.

Società piemontese di archeologia e belle arti, via Nazione, 2, Torino.

Pologne. — Musée archéologique polonais, 9, rue Agricola, Varsovie.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Kungl. Universitetets bibliotek, Uppsala.

Suisse. — Société Neuchâteloise de Géographie (Neuchâtel).

Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 26 Janvier 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Est admis dans la Société : M. Le Scouézec, de Landivisiau, présenté par Mme Civel et M. Le Guennec.

M. le chanoine Pérennès fait savoir que le tirage à part de son étude sur l'abbaye du Relec, — en vente chez lui, à l'hôpital de Quimper, prix : 5 fr. — contient des détails qui ne figurent pas dans le *Bulletin*. A ce propos, M. Waquet relève une erreur commise en ce qui concerne l'orthographe des noms de deux abbés du Relec du ^{xv}e siècle ; le prédécesseur de Guillaume Le Goallès s'appelait bien Parcevaux Le Gallais et non Le Goallès.

M. Savina fait remarquer, pour les époques plus récentes, l'intérêt des signatures : le signataire connaissant vraisemblablement mieux que tout autre l'orthographe de son nom.

M. Waquet présente le *Calendrier historique du Finistère* de M. Ogueur, de Brest, consacré cette année aux régions de Pont-Croix et de Pont-l'Abbé, œuvre utile que l'auteur améliorerait cependant en s'en tenant aux faits bien établis. M. Savina déplore les erreurs de certains travaux historiques et archéologiques, erreurs dont beaucoup sont très probablement voulues par leurs auteurs.

M. Waquet ayant annoncé que M. Bourde de La Rogerie, ancien président de la Société, venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, la Société décide, sur la proposition de M. J. Savina, de lui adresser l'expression de sa sympathie avec ses compliments.

M. Ogès donne lecture de la suite de son étude sur *l'Instruction primaire dans le Finistère sous le régime de la loi Guizot*. MM. Waquet et Le Guennec font remarquer à ce propos que de nombreux ossuaires servaient d'écoles (par exemple à Guissény et à Pleyben) et servent encore de salles de catéchisme.

M. Flatrès signale qu'il y a trente-cinq ans, l'école des filles, à Elliant, se faisait dans une maison particulière à sol de terre battue.

Au sujet de la signification de *likès* (laïque), M. Flatrès rappelle que ce mot signifie également *châtaigne manquée*, ce qui pourrait être un jeu de mots, *cloarec* (clerc poursuivant sa carrière), par opposition à *likès* (clerc qui s'arrête, d'où : *clerc manqué*).

M. Caruel, instituteur à Landrévarzec, présente une note sur des chapelles de la paroisse d'Edern : N.-D. du Niver ; St-Symphorien, renfermant les statues assez curieuses de saint Symphorien et de sainte Catherine, dans la sacristie ; chapelle d'Hellen avec un fragment de vitrail, des statues de bois de saint Nicolas, saint Tugen et une statue curieuse : le saint portant, jeté sur l'épaule, un personnage tête en bas : près de la chapelle, un calvaire assez important.

M. le chanoine Pérennès présente une berceuse bretonne de la région de Locronan. Cette berceuse relate les funérailles de « Petit Pierre » ; les diminutifs y sont nombreux. L'ensemble présente un caractère à la fois funèbre et puéril. M. Pérennès rappelle la légende d'après laquelle les reliefs de la lune dessineraient la silhouette

d'un homme qui fut avalé par celle-ci en punition du larcin d'un fagot et condamné à le porter durant l'éternité.

M. Pérennès signale l'existence d'un manuscrit contenant un mystère breton de saint Guénolé, qui se trouve au château de Lesquiffiou en Pleyber-Christ.

M. Waquet présente une notice sur le Musée Astor, par M. Souillet.

M. le Dr Dujardin, de Saint-Renan, communique la photographie d'un menhir surmonté d'une croix. Le menhir se trouvait près de la route de Saint-Renan au Conquet et fut transporté près du manoir de Coatérès pour servir de socle à la croix.

M. Dujardin présente également plusieurs croquis d'armoiries : un écusson aux armes de Jean de Penanech, au château de Kervéatoux en Plouarzel ; deux écus aux armes des Kermorvan, à la chapelle de N.-D. du Traon en Trébabu ; deux écus aux armes de Michel de Kerveney, au manoir de Kerveney, et un écusson non identifié à Kerambars en Plouzané.

M. Dujardin signale l'existence d'une cloche fondue en 1692, dans la chapelle de Saint-Yves, à l'hôpital de Saint-Renan.

M. Waquet signale que le sujet du concours de « l'Art populaire en France » (revue publiée à Strasbourg), porte cette année sur une « Etude sur les petits métiers disparus ».

La séance est levée à 15 h. 50.

La Secrétaire,

M.-P. CAMARD.

Le Président,

H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

LES CAPUCINS ET LA LANGUE BRETONNE

Si les religieux Récollets et Carmes bretons se chicanèrent si durement à propos de langues (1), par contre plusieurs capucins s'appliquèrent à l'étude du breton, ainsi qu'il résulte de la correspondance échangée de 1631 à 1637 par le fameux érudit Peiresc avec divers capucins.

Nous y voyons le savant conseiller au Parlement d'Aix rechercher des livres en langue bretonne et s'adresser pour se les procurer aux RR. PP. Gilles de Loches et Césaire de Roscoff, en 1634. Nous savons même les titres et les prix des livres que Peiresc s'était ainsi procurés :

« 1 Coloque F[rançois], B[reton], L[atin] : 12 s. ; 1 Passion : 5 s. ; 1 Déclaration abundant : 5 s. ; 1 Catechisme F[rançois], B[reton] : 2 s. ; 1 Sainte Catherine : 1 s. ; 1 Sainte Marguerite : 1 s. ; 1 Miroir ar Confession : 2 s. ; 1 Catechisme du P. Kerarborn : 2 s. ; 1 Catechisme du P. Jerom : 2 s. ; 1 Confesional : 5 s. ; 1 Saint Yves, 2 s. »

Le premier article de cette facture est certainement relatif aux *Colloques* de Quiquer de Roscoff, comme le montre la lettre suivante, adressée au P. Gilles de Loches, le 7 août 1634 :

« Quant aux livres en langage bas-breton que vous envoie le R. P. Luc de Saint-Malo, je les attendray en bonne dévotion, et m'estonne qu'ils soient si rares en ce pais-la ; mesme ce dictionnaire de Guillaume Quiquer de Roscoff, puisqu'il n'y a que deux ans, ou peu s'en faut, qu'il est achevé d'imprimer. Il est vrai que possible les faut-il chercher à Quimper-Corentin, où est la boutique du libraire Georges Allieune qui l'a faict imprimer... » (2)

(1) Voy. Abbé Pondaven, *La querelle des langues du XVI^e au XVIII^e siècle* (Bull. Association bretonne, congrès de Quimper, 1923).

(2) Le P. Apollinaire de Valence. *Annales de Bretagne*, t. v, 1890, p. 94. Voir aussi les lettres de Peiresc aux frères Dupuy (Tamisey de Larroque, II, p. 318).

Mais le P. Capucin avec lequel Peiresc a entretenu la correspondance la plus suivie fut le P. Anastase de Nantes. Le 1^{er} septembre 1636, il écrit au P. Césaire de Roscoff, à propos de ce P. Anastase :

« Ayant eu le bien de le voir et gouverner ici quelques jours..., il m'avoit fait une ample et bien honorable relation de la grande et rare érudition du P. Anastase de Nantes, confirmée par les RR. PP. Ephrem de Nevers. Zacharie de Nogent... etc. Ils m'avoient faict naistre une grande envie d'acquérir l'honneur de la cognoissance du R. P. Anastase, pour le pouvoir consulter principalement sur son estude aux origines de la langue bas bretonne, en laquelle il y a de si belles choses à apprendre pour l'esclaircissement des étymologies et des noms primitifs des villes et contrées de ce royaume, dont on m'a assuré qu'il a decouvert d'excellents secrets, et qui mériteroient bien qu'il en laissast eschapper quelque chose... » (1).

Le 1^{er} septembre 1636, Peiresc s'adresse au P. Anastase lui-même :

« J'ai appris les grandes lumières que vous avez faict paroistre dans les recherches des plus anciennes origines de la langue bas-bretonne... et voudrois bien qu'il nous fust loisible d'en voir quelque petit eschantillon, si faire se pouvoit... » (2).

Le P. Anastase envoya sans doute « quelque petit eschantillon » de son savoir faire, car Peiresc le remercie à la date du 27 décembre :

« J'ay prins un indicible plaisir à voir la singularité et excellence de vos remarques en l'étymologie fixée si à souhait de la langue bas-bretonne pour ces vieux mots dont les Romains avoient retenu l'usage et pense qu'il y en ayt plusieurs qui ne scauroient souffrir de contredit valable, ains qui méritent toute la louange qui peut eschoir aux inventions humaines les plus plausibles. Comme cest Urbain, ce Quirites, Titan, Vestan et autres qui cadrent si apparemment à la nature des choses qu'on a voulu désigner par leurs propres noms » (3).

(1) P. Apollinaire de Valence. *Ibidem*, p. 262.

(2) *Ibidem*, p. 266.

(3) *Ibidem*, p. 282.

Et le même jour, il écrit au P. Césaire de Roseoff :

« Je réponds à l'une des plus grandes obligations que je vous puisse avoir : l'honneur et la part que vous m'avez daigné procurer aux bonnes grâces du R. P. Anastase de Nantes. Et le tiens à grand bonheur, ayant prins un singulier plaisir à la lecture de sa lettre et de ses curieuses recherches qu'il a faictes dans votre langue bas-bretonne... Et ne faut pas laisser eschapper ceste belle opportunité de la faire valloir au monde selon sa juste valeur et son mérite, puisque ce grand homme a témoigné ceste bonne inclination d'en ayder le public et d'y faire les réflexions requises... S'il se peut donner le temps et la patience d'y vacquer tant soit peu, donnez lui le courage de l'entreprendre et, si fair se peult, offrez-lui plus tost de le seconder, puisqu'il prend prétexte qu'il n'est pas naturel bas-breton comme vous, et que vous puissiez avoir plus de cognoissance que luy de ceste langue... (1)

Peiresc correspondait volontiers avec des religieux bretons. Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras, publié en 1863, 3 vol. in-8, indique (t. III, page 403), deux lettres adressées au P. Anastase de Nantes, huit lettres au P. Agathange de Morlaix, quatre lettres au P. Colombin de Nantes et sept lettres au P. Galien de Nantes. Mais nous ignorons ce que contient cette correspondance. Il se pourrait également que l'on en trouve dans les papiers de Peiresc conservés dans les bibliothèques de Montpellier et de Nîmes. Il n'en existe point dans les publications de Tamizey de Larroque et le biographe de ce dernier, M. Audiat, n'en signale pas dans sa notice (2).

En tous cas, les travaux du P. Anastase de Nantes et de ses confrères ne paraissent pas avoir été jamais imprimés. Les manuscrits ont sans doute été détruits ou gisent enfouis dans quelques coins perdus d'une bibliothèque publique ou privée.

DANIEL BERNARD.

(1) P. Apollinaire. *Ibidem*, p. 299.

(2) *Bull. de la Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge*, 1898. — Nous sommes redevables des indications de la plupart de ces notes au regretté M. Le Hir, Bibliothécaire de Rennes,

Séance du 23 Février 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

La lecture du procès-verbal de la précédente séance donne lieu à une rectification de M. Le Guennec. Il faut lire Coaténès, et non Coatélès ; d'autre part, dans le nom Michel de Kerven, Michel est un nom de famille, et non un prénom.

Sont admis dans la Société : M. Pineau, architecte à Quimper, présenté par MM. Waquet et Chaussepied ; M. Eugène Madec, Inspecteur des écoles indigènes en Indo-Chine, présenté par MM. Flatrès et Le Guennec.

A propos de l'un des ouvrages signalés dans la note de M. Bernard sur les capucins, « le Catéchisme » du Père Kerarfon, M. Le Guennec relève que ce religieux était moine du couvent des Dominicains de Morlaix et contemporain du P. Quintin. C'est à Morlaix que les livres ou livrets, « le colloque français-breton-latin » entre autres, composés par Guillaume Quiquer de Roscoff, furent imprimés par Georges Allienne.

M. Bernard fait savoir que la bibliothèque de Carpentras conserve des lettres écrites par Peiresc à d'autres Capucins bretons, missionnaires en Egypte et en Abyssinie.

La Société a fait parvenir à M. Bourde de La Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, ses félicitations à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Waquet donne lecture d'une lettre dans laquelle l'éminent archiviste exprime les sentiments qui le rattachent au Finistère.

M. Waquet fait remarquer que dans l'ensemble des départements français, le Finistère vient immédiatement après la Seine pour le nombre des monuments historiques classés.

M. Durand communique des lettres provenant d'archives de famille, et adressées au cours de la guerre d'Espagne par un Saint-Cyrien du Premier Empire, ancien élève du collège de Quimper, à sa mère M^{me} Veuve Ruinet. Il s'y révèle un intéressant esprit d'observation, une vive pitié filiale intense, peu d'enthousiasme, mais une magnifique énergie. L'infortuné officier mourut à vingt ans au champ d'honneur.

D'après M. Bernard, un « Dictionnaire françois-breton, ou françois-celtique », annoncé dans le *Mercur de France* en juin 1757, serait sans doute celui qui fut publié à Leyde, en Hollande en 1758, par l'Abbé Pierre de Châlon, prêtre du diocèse de Vannes.

M. Waquet donne lecture d'un poème assez fade dans son ensemble, composé par Guillaume du Buys, archidiacre de Poher, et communiqué par M. Bergounioux. C'est un poème d'action de grâce en l'honneur de la reprise de la place forte de Concarneau, en 1577, sur les Huguenots. Il s'y rencontre des passages agréablement tournés, tels celui où l'auteur met en scène les dames de Quimper, « auxquelles le cœur babattoit », manifestant leur gratitude au Tout-Puissant par des « danses printanières. »

La construction d'une nouvelle église est projetée dans le quartier de la gare à Pont-l'Abbé. M. du Châtelier estime que l'occasion serait excellente de restaurer l'église en ruines de Lambour. La société partage cet

avis, mais elle craint que les frais de restauration ne dépassent le prix d'une construction moderne.

Averti que la compagnie Lebon avait l'intention de poser un pylône de ligne électrique contre les murs de la chapelle Saint-Philibert en Trégunc, M. Le Président va faire le nécessaire pour que cette profanation n'ait pas pas lieu.

M. Waquet présente un ouvrage de M. l'abbé Le Roux : *Prêtres et laïcs guillotins*. C'est un travail bien documenté, illustré de photogravures et de dessins, qui rendra de grands services aux amateurs qui s'intéressent à l'époque révolutionnaire.

M. Le Guennec donne lecture d'une curieuse pièce par laquelle M. Odio, recteur de Plouézoc'h, en 1711, sollicite de ses paroissiens un certificat de bonne conduite. M. Odio a été victime de certaines manigances. Il était peut-être quelque peu janséniste. Le certificat lui fut accordé.

M. Ch. Laurent, par l'intermédiaire de M. Le Guennec, présente un certain nombre de photos et de croquis de divers manoirs, de chapelles, de mégalithes et de fontaines, du Bas-Léon.

M. l'Abbé Mévellec signale que, le 28 janvier, en traçant un nouveau chemin vers Loqueffret, les ouvriers ont mis à jour, aux abords du Cravec, une tombe préhistorique sous tumulus, formée de deux dalles schisteuses posées de champ, et d'une troisième fermant la sépulture.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

J. FLATRÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, tome XL, n° 2, 1932.

Annales de la Société historique et archéologique de... Saint-Malo, année 1932.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1932.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 4^e trimestre de 1932.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet, 1931. n° du cinquantième.

Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, tome LXXI, 1931.

Fornwannen. Meddelanden fran K. Vitterhets historie och antikuitets Akademien, 1932.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 1932.

Répertoire d'Art et d'Archéologie, année 1931.

Report of the U. S. National Museum, 1932, (Smithsonian Institution, Washington).

Séance du 30 Mars 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Dr Lagriffe, absent de Quimper, s'est fait excuser.

M. Henry, pharmacien à Crozon, signale un grand dolmen entouré de quatre menhirs, situé à Lanbiby en Argol. Cet ensemble mégalithique n'est pas signalé dans le répertoire de M. du Chatellier.

M. le Président signale l'état financier très précaire de la Société archéologique. Divers moyens sont envisagés pour pallier au déficit. Le nombre des feuilles du *Bulletin* devra être un peu réduit ; d'autre part, il est décidé, en principe, qu'une demande d'augmentation de la cotisation sera présentée à la séance de fin d'année.

M. Ogès donne un aperçu de la troisième et dernière partie de son mémoire sur *L'instruction primaire dans le Finistère sous le régime de la loi Guizot, 1833-1850*.

M. Hamon, ingénieur du génie rural à Quimper, a visité les caves découvertes au bourg de Locronan lors de la récente démolition de deux maisons datant de 1686. On y accède par un escalier à vis ; le déblaiement n'a rien fourni d'intéressant. Les maisons démolies seront reconstruites dans le même style, de manière à conserver à la place de Locronan son aspect ancien.

M. Waquet fait circuler une vue du calvaire et du clocher de Kernével récemment frappé par la foudre. Si la flèche octogonale, aujourd'hui démolie, ne remonte qu'au XVII^e siècle, la base remonte partiellement à l'époque romane et mérite d'être conservée.

M. le chanoine Pérennès communique une note relative à la chapelle de Saint-Philibert et Saint-Roch en Moëlan. Cette jolie chapelle, accompagnée d'une fontaine et d'un calvaire, date du début du XVI^e siècle. Le calvaire offre la particularité de présenter un Christ de chaque côté du croisillon. M. Waquet fait remarquer que le clocher est imité de celui de Saint-Fiacre du Faouët.

Sur la proposition de M. Waquet, le prix de vente des volumes du *Bulletin* est relevé comme suit : Pour une collection complète : de 8 à 10 fr. le volume pour les huit premiers volumes ; de 10 à 15 fr. pour les suivants. Pour les acheteurs de volumes isolés, le prix est porté de 12 à 15 fr. le volume pour les huit premières années, et de 15 à 22 fr. le volume pour les années suivantes. Le prix de chaque fascicule sera de 1 fr. 50 par feuille.

Mlle Le Bastard a fait don à la Société d'un grand nombre de fascicules du *Bulletin*. La Société lui en exprime ses plus vifs remerciements. Grâce à cette donation opportune, plusieurs lacunes regrettables des collections à vendre vont pouvoir être comblées.

M. Waquet signale la publication d'un volume contenant l'index alphabétique général des noms de personnes, de lieux et de matières contenus dans le tome I^{er} de l'*Inventaire sommaire* des Archives départementales ; cet index, de 222 pages à doubles colonnes, renferme environ 22.000 noms des régions de Quimper, Carhaix, Concarneau, Fouesnant, Morlaix et Rosporden. M. Waquet présente également une brochure publiée par MM. le chanoine Doble et l'abbé Kerbiriou sur *Les saints bre-*

tons. Les auteurs donnent une idée générale des questions concernant les saints bretons ; ils indiquent les sources hagiographiques à consulter et précisent l'importance des relations qui existèrent longtemps entre la Cornouaille anglaise et la Bretagne.

M. Le Guennec fait circuler une photographie d'un pastel de 1843 représentant le château de Brézal tel qu'il existait avant la Révolution. Il communique un plan du camp retranché de Saint-Guénal, situé en Penhars, près et au sud de l'ancienne route de Guengat, à 5 km. de Quimper. Ce camp, situé sur une colline de 140 m. d'altitude, comporte une enceinte rectangulaire de 115 m. de long sur 50 m. de large ; le parapet est entouré d'un fossé de 3 m. de profondeur ; à l'intérieur du camp se voient les vestiges de la chapelle de Saint-Guénal.

M. le Président annonce que diverses excursions sont projetées pour cette année. La première aura lieu fin avril ou début de mai, soit dans la région du Conquet, soit dans le pays de Lanmeur, Plougasnou, Saint-Jean-du-Doigt, avec visite rapide de Morlaix au retour.

M. Le Pennec fait circuler un recueil d'images d'Epinal éditées entre 1860 et 1870. Ces images, fort intéressantes, sont des lithographies à la plume ou des gravures sur bois ; elles présentent un aspect plus artistique que les productions actuelles connues sous le nom d'images d'Epinal.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,

L. OGÈS.

Le Président,

H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1933.

Bulletin... de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne, t. LVIII, 1931.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1932.

Cahiers du 19^e r. i., 1^{er} avril 1933.

Mémoires de l'académie de Lyon. Troisième série, t. XXI, 1933.

Revue Mabillon, janvier-mars 1933.

Revue historique et archéologique du Maine, 2^e série, t. XII, 4^e livr., 1932.

Revue de la Haute-Auvergne, janvier-mars 1933.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1^{re} livraison de 1933.

Annexe au Procès-Verbal

CE QU'ÉTAIENT LES ÉTATS DE BRETAGNE

L'année 1932 a apporté aux curieux de notre histoire régionale un ouvrage capital sur *les Etats de Bretagne de 1661 à 1789* (1). L'auteur, M. Rebillon, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, a étudié l'organisation, l'évolution des pouvoirs, l'administration financière des Etats, avec une minutie, une érudition, un sens historique vraiment remarquables ; en présence de son gros volume, et pour peu qu'on l'ait seulement feuilleté, on éprouve l'impression

(1) Paris, Picard ; Rennes, Plihon, 1932, gr. in-8° de 825 pages avec un index alphabétique. Il s'y rattache un utile complément : *Les sources de l'histoire des Etats de Bretagne depuis 1492*, gr. in-8° de 100 p.

de quelque chose de fort et de définitif. Si, ne se bornant pas à le feuilleter, on se met à le lire, peut-être se sentira-t-on parfois rebuté par l'aridité inévitable de certains détails, mais on aura la satisfaction d'y découvrir l'explication de presque tout ce qui se rapporte à la vie administrative de la province aux XVII^e et XVIII^e siècles.

« Presque tout » n'est pas trop dire. L'ambition des Etats tendait à ce que tout ressortît dans quelque mesure à leur action ou à leur contrôle. Ce grand corps, nombreux, tumultueux à l'occasion, était une des choses les plus singulières de l'ancienne France. Féodal par ses origines, resté tel jusqu'au bout par la prépondérance de la noblesse, il représentait très exactement l'espèce de liberté que les principes féodaux pouvaient garantir à des sujets, au demeurant respectueux, d'un souverain absolu. D'autres provinces avaient conservé des assemblées analogues ; le Languedoc en conservait une aussi puissante ; mais aucune ne donna autant de tracas et d'embarras au pouvoir royal. La Bretagne, en somme, s'y montrait telle qu'elle fut toujours : loyale et soumise et, tout en même temps, ombrageuse, grondeuse, attachée jalousement à ce qu'elle tient pour ses droits.

La raison d'être des Etats était la protection des contribuables. Aucun denier, en principe, ne devait être levé sans leur consentement sur le territoire de l'ancien duché. Forts de ce principe et à la faveur de circonstances habilement exploitées, non seulement ils survécurent à l'acte de 1532, mais encore ils étendirent le cercle de leur activité. Ils n'avaient perdu que le droit de se mêler de politique extérieure. Quoique, à partir de 1630, leurs sessions ne se tinssent que tous les deux ans (1), leur vigilance ne s'assoupit pas. Continué pendant cinquante ans par la rude main de Colbert et, après la mort de celui-ci, par le prestige de Louis XIV,

(1) Ils se réunissaient à l'automne, après les récoltes, généralement à Rennes ou à Nantes plus rarement à Vannes ou à Saint-Brieuc ; ils ne vinrent que deux fois à Quimper, en 1586 et en 1601 ; à partir de 1732 toutes les sessions se firent à Rennes, sauf celle de 1772 à Morlaix ; au XVIII^e siècle elles duraient en moyenne trois mois.

XVIII

l'opposition se réveilla ardente et active en 1717 et, à part la courte période du Triumvirat, de 1771 à 1774. ne cessa de poursuivre ses avantages jusqu'à 1788. C'était plus que de l'opposition, c'était un perpétuel esprit de revendication. En effet, avec une tactique toute négative, les Etats se proposaient un objet des plus positifs ; ils cherchaient à acquérir l'autonomie administrative sous le contrôle exclusif et direct du pouvoir central. Evolution diamétralement contraire à l'esprit de l'œuvre monarchique française ; le roi et les ministres ne la tolérèrent que lorsqu'ils crurent y trouver quelque intérêt ou lorsqu'ils s'y laissèrent contraindre. L'intendant, établi à demeure en 1689 seulement, n'obtint jamais beaucoup d'autorité en Bretagne. En 1738, déjà, le premier commissaire du roi écrivait au contrôleur général des finances : « L'homme du roi n'est plus rien dans cette province ».

M. Rebillon a bien mis en lumière les progrès successifs des Etats. En 1715, ils établissent des bureaux diocésains ; en 1726, ils obtiennent l'administration des haras ; en 1732, ils conquièrent l'abonnement et l'administration du casernement ; en 1734, ils organisent leur grande Commission intermédiaire ; de 1758 à 1770, ils gèrent le domaine royal et les droits y joints ; en 1783 apparaît la commission de la navigation intérieure ; en 1784 s'ajoutent à leurs attributions le contrôle des budgets municipaux et toute l'administration des grands chemins. Comme ils avaient abonné la capitation et les vingtièmes, il ne restait à leur échapper que les fouages ordinaires et les contributions additionnelles ; ils allaient en obtenir la gestion et recouvrer celle du domaine royal, si la Révolution avait seulement tardé un peu.

Plus de la moitié des sommes levées par leurs soins tombait, naturellement, dans le trésor royal, en vue des besoins généraux de l'état ; avec le reste ils pourvoyaient aux frais des services publics dont ils avaient la charge, au paiement des arrérages de leurs emprunts, aux gratifications diverses auxquelles ils ne pouvaient se soustraire, et à leurs dépenses d'administration. S'il leur restait encore des fonds, ils les

employaient en secours à des sinistrés et en subventions diverses ; en 1705 ils accordèrent 20.000 livres aux Bénédictins pour la publication de l'*Histoire de Bretagne* entreprise à l'instigation de l'évêque de Cornouaille François de Coëtlogon par dom Maur Audren de Kerdrel ; en 1736 ils réservèrent 1.000 livres au P. Grégoire de Rostrenen pour l'impression de sa grammaire bretonne ; en 1781, 40.000 livres pour l'établissement de la carte de Cassini.

A cause de la fameuse crise de 1765 et de l'affaire La Chaulotais, on a tendance à se figurer que le Parlement et les Etats marchaient les mains dans les mains. En réalité, il n'y avait de commun aux deux corps que l'attachement aux « libertés et privilèges » du pays. « Le Parlement, déclare M. Rebillon, n'a jamais soutenu l'action des Etats que dans la mesure où sa propre politique le lui commandait ». L'esprit n'était pas le même de part et d'autre. Aux Etats on était plus soucieux de résultats pratiques, moins embarrassé de doctrine qu'au Parlement. Aussi, tandis que les magistrats n'ont fait avec leurs grands gestes et leurs phrases pompeuses que saper l'autorité monarchique sans profit pour la nation, les Etats, quoi qu'on puisse dire de l'étroitesse de vues de la noblesse, ont rempli très décemment et efficacement leur rôle de protecteur du contribuable. Selon la constatation de Necker, la moyenne des charges publiques, qui s'élevait pour l'ensemble du royaume à près de 20 livres par habitant, dépassait à peine 11 livres en Bretagne.

Par malheur le fondement de tous ces avantages était ruineux. Comment la Bretagne garderait-elle ses privilèges le jour où le système même des privilèges viendrait en question ? Ainsi, de fait, sinon de droit, la cause des Etats se confondait-elle avec celle de la noblesse. Le Tiers, en 1788, réclama avec force son doublement, le vote par têtes et une répartition plus équitable de la capitation. Par là ses députés, qui ne voulaient pas la ruine de l'assemblée — bien au contraire —, la préparaient : beaucoup moins indépendants que les nobles, lesquels, d'ailleurs, siégeaient en personne, ils n'étaient pas en mesure de braver les ministres ;

ce fut toujours sur la bourgeoisie et le clergé que ceux-ci s'appuyèrent. Des États réformés suivant les réclamations du Tiers auraient pu cependant, sans garantir à la province sa situation exceptionneile au point de vue fiscal, rendre encore de grands services. La Révolution, mouvement anti-féodal par essence, devait mener à terme, avec une violence et une brusquerie néfastes, la besogne nécessaire que l'ancienne monarchie, dite bien à tort absolue, n'avait pas eu l'énergie d'accomplir. Le principe de l'égalité triompha, mais au détriment d'une libre diversité, qui était peut-être la condition indispensable d'une florissante vie provinciale.

HENRI WAQUET.

Séance du 27 Avril 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après une rectification de M. Waquet concernant le grand dolmen de Lambiby en Argol. C'est M. Nourry, pharmacien à Crozon, et non M. Henry, qui l'a signalé.

M. Lemoine, notaire à Saint-Pol-de-Léon, est admis dans la Société sur la présentation de MM. le Président et le chanoine Pérennès.

M. Savina donne lecture d'une note ayant trait à l'occupation par les Prussiens et les Cosaques dont la ville de Quimper fut menacée après la défaite de Waterloo. Ce travail sera publié.

M. l'abbé Parcheminou communique la copie de deux lettres d'un jeune grognard de Napoléon 1^{er}, Denis Arhant, de Cléden-Cap-Sizun. L'une est datée du camp de Gromau en Autriche (1809) et la seconde de Boulogne (1811). Toutes deux seront publiées.

M. le Président expose dans les lignes générales les conclusions de l'ouvrage récent de M. Rebillon, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, sur les Etats de Bretagne. C'est le livre dont il est question dans l'annexe du dernier procès-verbal.

M. le Président analyse ensuite un manuscrit de feu René Largillière, dont l'objet est l'identification des noms de toutes les localités nommées dans les vieilles char-

tes du cartulaire de Landévennec. Beaucoup d'identifications restent encore incertaines. M. Waquet exprime l'espoir qu'il se trouvera parmi les membres de la Société un celtisant aussi prudent que bien informé pour mettre au point ce travail laissé inachevé.

M. Pinson, notaire, annonce qu'il est chargé de vendre cinq albums de croquis et de dessins exécutés par M. Pouliquen, architecte à Brest, en 1818. Le recueil comporte des vues de monuments du Finistère qui semblent présenter de l'intérêt. La médiocrité des ressources de la Société ne lui permet pas cet achat.

M. le Président fait savoir que la Commission des monuments historiques s'oppose à la mutilation de l'enclos du cimetière de Saint-Jean-du-Doigt. Il rappelle que la Société, dans sa séance du 28 juillet dernier, avait émis le vœu qu'une décision fût prise dans ce sens.

M. Le Grand, architecte des monuments historiques à Quimper, signale le mauvais état de la grange de Portz-Lambert à Penmarc'h. Le Syndicat d'initiative du pays bigouden semble seul en mesure d'agir efficacement dans cette circonstance, car le monument en cause n'est pas et ne pourrait être classé.

M. Waquet présente en les commentant un certain nombre de photographies envoyées par M. Monot de Pont-l'Abbé, et concernant surtout l'église de Bodilis.

M. Le Guennec donne lecture d'un texte de la *Revue des Traditions populaires* de 1900, où il est question du passage dans le Raz-de-Sein de Henri de Navarre, le futur roi Henri IV ; il allait de Saint-Malo à la Rochelle. Il subit, d'ailleurs, avec la meilleure grâce du monde une sorte de plaisant baptême, en passant le Raz.

M. Le Guennec lit un document à lui communiqué par M. le marquis de Lanascot. C'est une attestation du conseil municipal et des notables de Plouégat-Guerrand

délivrée en 1802 à Jacques Quemper, comte de Lanascot, et à sa femme Marquette de La Boissière, arrière-grands parents du marquis actuel. Ce document, signé de presque tous les habitants sachant écrire, témoigne des souvenirs de charité et de bienfaisance laissés dans le pays par les derniers possesseurs du marquisat de Guerrand.

M. le D^r Olgiati exhibe d'anciennes monnaies romaines. A part une pièce d'argent à l'effigie de Domitien, ces pièces n'ont pu être identifiées.

M. le Président fait savoir d'après M. Pierre Massé de Brest, que la commune belge de Maissin a offert à la commune du Tréhou une plaque commémorative pour le don du calvaire de Croas-Ty-Ru.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
J. FLATRÈS.

Le Président,
H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

DEUX LETTRES D'UN SOLDAT DE NAPOLEON 1^{er}

M. l'abbé Parcheminou, vicaire à Cléden-Cap-Sizun. a trouvé parmi les papiers d'une famille paysanne résidant aux abords de la baie des Trépassés, deux lettres qu'un soldat du Premier Empire écrivait à sa mère en 1809 et 1811. Ce soldat, nommé Denis Arhant, faisait partie des troupes qui, dirigées sur l'Autriche, furent victorieuses à Essling (22 mai 1809), puis à Wagram (6 juillet). On constate qu'il ne s'appesantit guère sur le triomphe de l'Empereur, et qu'il paraît avoir été frappé davantage par les privations endurées, le grand nombre des morts et les ravages subis par le pays où se déroulaient les opérations. Voici les parties les plus intéressantes de sa première lettre, écrite au « camp de Gromau », le 15 août 1809, jour de la fête de l'Empereur, et qui porte le cachet : *Armée d'Allemagne* :

XXIV

... Je suis fâché de ne pas peut vous écrire plutôt, j'avois parti à Bouloing et de Bouloing nous parti pour aller en Autriche. Nous avons été deux mois en route sans nous arrêter.

... Je vous dit que nous avons été batu (*sic pour* : nous avons combattu) le 22 mai, le 5 et 6 et 11 juillet et nous avons eu la misère, nous avons mangé du cheval trois jours sans pain, je vous dit que nous avons couru quatre lieues sans nous arrêté et vous dit que la bataille a été rude, nous avons perdu beaucoup de monde de l'un côté et de l'autre. Se n'était qu'un boucherie, je vous dit que je suis été blessé mais je suis guéri, j'ai été un mois à l'hôpital à Vienne, je vous dit que nous avons brûlé beaucoup des villages en Autriche à présent nous somme campé au camp de Gromau et nous avons des baraque couverte en pail.

... en vous recommandant à Dieu en le priant de vous consoler.

... Je vous dit que je suis 500 lieues de chez nous.

... Ma chère mère Jeanne Le Bis.

Votre obéissant fils,

ARHANT DENIS.

L'adresse à moi : Arhant Denis, soldat au quarante sixième régiment de ligne, deuxième bataillon, quatrième compagnie, deuxième division, quatre corps d'armée à la suite de la grande armée, au camp de Gromau en Autriche.

La seconde lettre a été écrite à Boulogne, le 25 septembre 1811. Elle relate la capture d'une *prame* (grand bateau à fond plat muni d'artillerie et employé autrefois à la défense des côtes), par l'escadre anglaise sous les yeux de Napoléon :

Pour nouvelle de Boulogne, je vous dirait qu'il y a eue de prise à Boulogne par les Anglais une prame avec 120 hommes qui était dedans, il on été tout tué et blessé, il n'y a resté que vingt hommes qu'il on fait prisonnier et il ont emener la prame en Angleterre malgré les autres bâtiments qui la compagne. L'Empereur y été présent quand il l'ont prise, et nous avons passé la revue de Sa Majesté dimanche dernier. Je vous dirait encore qui fait chère vivre ici, le pain vot 5 fr. 60 la livre. Je vous diroit que j'étoit même aussi dans un autre vaisseau quand les Anglais ont pris la prame ; je me suis été me battre pour secourir la prame, mes il lon ammener malgré nous...

Séance du 26 Mai 1933

Présidence de M. le docteur Lagriffe, vice-président

M. Waquet, président, absent de Quimper, s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. A propos de la communication faite dans cette séance par M. Savina sur les menaces d'occupation ennemie du Finistère en 1815, M. Cormier, vice-président, qui a recueilli les souvenirs de son grand-père, né en 1785, rapporte, d'après eux, que la crainte de s'exposer à une nouvelle chouannerie fut pour beaucoup dans les hésitations des généraux prussiens à aventurer leurs troupes au-delà de l'Ille-et-Vilaine.

Sont admis dans la Société : Mlle Jeanne Perron, professeur à l'Ecole normale d'institutrices de Quimper, présentée par MMlles Martin et Joubert ; Mlle Madeleine Toullic, de Tréboul, présentée par MM. Waquet et Savina ; MMlles Chauffard et Blanchard, répétitrices au Lycée Brizeux, à Quimper, présentées par Mlle Julien et M. Le Guennec ; M. Pacouil, répétiteur au Lycée La Tour d'Auvergne, à Quimper, présenté par MM. Waquet et Le Guennec.

Le Dr Lagriffe signale la publication du premier tome de la correspondance de M. René de Kerallain, de Quimper, recueillie et éditée par les soins pieux de Mme de Kerallain, membre de la Société. L'esprit distingué et

original autant qu'encyclopédique de l'auteur s'y révèle curieusement. M. de Kerallain s'intéressait surtout à la législation comparée et aux questions économiques et politiques. Mais les amateurs de la petite histoire cornouaillaise relèveront dans ses lettres diverses anecdotes et traits de mœurs locales alertement narrés.

Mme Camard présente une jolie aquarelle signée *Le Tendre*, qui représente les courses de Quimper dans la plaine de Cuzon à l'époque de Louis-Philippe.

M. Le Moing communique une note extraite des mémoires manuscrits de son grand-père M. de Miollis, qui relate la découverte, en 1866, dans le cloître de l'ancien couvent des Calvairiennes de Morlaix, de la pierre tombale et des restes d'une pieuse fille morte en 1634 dans ce monastère, où elle avait profession sous le nom de sœur Françoise de la Nativité. Dalle funéraire et reliques doivent se trouver aujourd'hui au Calvaire de Landerneau.

M. le chanoine Pérennès présente une belle hache de bronze à douille qui faisait partie d'une trouvaille de cinq haches récemment faite par M. Alain Cléach au village de Kerlastrec en Landrévarzec et qu'il offre au Musée départemental.

M. Pérennès décrit quelques chapelles de la région du Cap-Sizun. A Saint-They en Poullan, la construction gothique a été remaniée au XVIII^e siècle. La croix du cimetière est datée 1577 et la sacristie 1766. On voit à l'intérieur un vieil autel sculpté provenant de la paroisse et quelques statues archaïques, dont un saint Evy en évêque ou abbé. Près de la chapelle, une maison du XVI^e siècle était la demeure du chapelain, et l'on voit les vestiges d'une ancienne clôture de pierres brutes amoncelées, le long de laquelle il a été trouvé une meule gauloise en granit et des débris de tuiles et de poteries.

Saint-Conogan en Beuzec-Cap-Sizun est du XVI^e siècle

et bâti en forme de croix latine, avec un joli clocher à gâbles ajourées et fenêtres flamboyantes. Parmi les statues, un saint Conogan du XVIII^e siècle, un saint Herbot et un moine franciscain plus ancien, un Christ d'une belle expression. Saint-Spé, également en Beüzec, a été restauré en 1820. Ses deux portes ont conservé leur arcade à redents. Les niches du maître-autel renferment les statues de sainte Espérance tenant un calice et d'une autre sainte munie d'un ciboire. Auprès, il y a une fontaine et un petit menhir taillé.

L'église de Poullan possède un calice en vermeil de 1645, marqué d'un poinçon d'orfèvre aux initiales R. D. Un autre calice d'argent est daté de 1617. Poinçon : I. H. Sur l'église de Plouhinec, M. Pérennès a relevé diverses dates, notamment sur la face sud du clocher : 1571 ; 1577 ; 1583 ; 1587 ; 1730.

M. Savina donne d'intéressants détails sur l'état dans lequel se trouvaient les édifices religieux de Quimper à l'époque du Concordat. La cathédrale, profanée le 12 décembre 1793 dans d'odieuses circonstances, était devenue, dans sa partie basse, une salle de jeu pour la garnison, mais le culte se célébrait au chœur. Saint-Mathieu servait d'écurie et de magasin à fourrage, Locmaria de dépôt d'approvisionnements militaires. Presque toutes les chapelles avaient été vendues, sauf celles du Séminaire, du Collège, de N.-D. du Guéodet, du Pénity et de l'hôpital Sainte-Catherine. Celle de l'abbaye de Kerlot servait au brasseur Boutibonne à loger son orge. Celle du Calvaire était l'écurie de la gendarmerie ; celle des Capucins un atelier militaire. La Madeleine avait été transformée en forge, Saint-Primel, Saint-Jean, Saint-Joseph en magasins. A part la chapelle Sainte-Thérèse, démolie en 1792, tous ces monuments existaient encore en 1803. Parmi ceux qui ont disparu depuis, il y a lieu

surtout de regretter la perte de N.-D. du Guéodet et de N.-D. du Pénity, qui étaient d'une belle architecture et possédaient des vitraux admirés par Cambry.

La séance est levée à 16 heures.

Pour le Secrétaire empêché,

Le Trésorier,

L. LE GUENNEC.

Le Vice-Président,

D^r LAGRIFFE.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. LI, fasc. 1 et 2, 1933.

Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, tome XXXVI^e, 1931.

Bulletin de l'Académie des Beaux-Arts, juillet-décembre 1932.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XL, 1932.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1^{er} trimestre de 1933.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1933.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. LVIII, 1932.

Centenaire de la Société havraise d'Etudes diverses, 1833-1933.

Les mégalithes de Saint-Dénec en Porspoder, par Louis L'Hostis (8 p.).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1932.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, janvier-avril 1933.

Revue historique et archéologique du Maine, 1^{re} livr. 1933.

Séance du 29 Juin 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société : M. Parker présenté par M. Monot et Mme Camard ; dom Jean-Louis Malgorn présenté par M. l'abbé Bossennec et M. le chanoine Pérénnès.

M. Waquet annonce le décès de M. le chanoine Saluden, de Brest, et de M. l'abbé Velly, de Primelin. M. Saluden, qui disparaît prématurément, était un chercheur laborieux qui, passé de l'étude des sciences naturelles à celle de l'histoire locale, y avait apporté un grand souci d'exactitude et de soin, à quoi se joignait une originalité d'esprit très sympathique. Ses livres sur Claude Laporte et la Révolution à Landerneau seront toujours lus et consultés. M. Velly, qui n'appartenait pas à la Société, était très connu de tous les visiteurs de la chapelle Saint-Tujen en Primelin, à laquelle il avait consacré une brochure qu'il perfectionnait à chaque nouvelle édition.

M. Savina fournit un nouveau détail sur la chapelle de l'ancien séminaire (hospice) : en 1798 elle fut attribuée comme écurie pour un régiment de cavalerie.

M. le Président rend compte de la récente excursion faite dans le pays de Quimperlé et rappelle avec quelle aimable et érudite courtoisie Mme de Rodellec du Portzic

a bien voulu faire à la Société les honneurs de l'ancienne abbaye de Saint-Maurice.

Un projet d'excursion aux bords de l'Odéon est mis à l'étude.

M. Le Guennec présente : 1° un dessin représentant Sainte-Croix de Quimperlé en 1862 après l'écroulement du clocher. M. Savina fait remarquer que la nouvelle église a été reconstruite, sauf la crypte, avec les anciens matériaux. Bien avant la catastrophe, le danger avait été signalé : le soubassement étant trop léger pour le poids supporté, l'écroulement se produisit au cours de réparations. Il y eut six victimes.

2° Un autre dessin représentant la place de Quimperlé un jour de foire vers 1860.

3° Un portrait de Cambry.

M. Savina exprime le désir que les gravures ainsi présentées soient photographiées.

M. le chanoine Pérennès communique quelques notes sur des chapelles : Plonivel en Plobannalec, ancienne église paroissiale à l'ouest de Locudy, la seule du Finistère sous le vocable de saint Briec ; St-Alor également en Plobannalec ; St-Evy en St-Jean-Trolimon.

M. Le Guennec présente de la part du Dr Hardouin des lettres de noblesses et datant du xv^e siècle.

Des photos communiquées par M. Couffon sont présentées par M. Waquet. Elles représentent, d'après des gravures de la collection Gaignières, des pierres tombales gravées de la chapelle de St-Yves des Bretons à Paris. La pierre de fondation de la chapelle St-Yves fut retrouvée, il y a environ six ans, par des ouvriers travaillant à une ligne du métro (angle de la rue St-Jacques et du boulevard St-Germain). Déposée au musée Carnavalet, elle a été remise aux avocats de Paris.

M. Waquet présente des photos envoyées par M. Le

Guillou du Conquet ; l'une de ces photos représente un menhir couché et muni de deux grandes entailles. Il présente des brochures de M. Louis Postic sur Lanvéoc, de M. Doble sur saint Guiner et sur saint Gurval, surtout connus dans le Morbihan, de M. Bernard sur le contrôle postal dans le Finistère pendant la Révolution, de M. Louis Lhostis sur les mégalithes de Saint-Dénec en Porspoder.

M. Waquet annonce que l'Académie française a décerné une récompense à M. le chanoine Le Roy pour son étude sur Mgr de Léseulec.

M. Savina propose l'organisation d'une exposition des choses du passé susceptibles d'intéresser les Quimpérois : mobilier, faïences, papiers, costumes, etc. La proposition est mise à l'étude, la commission se composant de Mme Chauvel, Mme Pavillon, M. le docteur Lagriffe et M. Savina.

Des fragments de poterie remis par M. Pérennès sont présentés. Ils ont été trouvés près de la chapelle Saint-Viaud en Tréguennec.

M. Jarno rapporte une légende du pays de Château-neuf-du-Faou au sujet d'un tumulus. Celui-ci semble inviolé, l'excavation qu'on y voit paraissant être l'œuvre de chasseurs. Sur l'autre versant un genre de crypte est considéré comme le séjour expiatoire des criminels des temps préhistoriques. Le lieu, malsain, a connu de longues épidémies. Cette communication donnera lieu à un article que le Bulletin publiera.

La séance est levée à 16 h. 15.

Le Secrétaire,
Mme CAMARD.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Académie... d'Aix. Année académique 1931-1932.

Annales de Bretagne, tome XL, n° 3, 1933.

Association bretonne. Soixante-sixième congrès, tenu à Landerneau du 5 au 7 juillet 1932.

Bulletin de la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques, année 1932.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1932.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie (Bruxelles), t. LXIII à LXXI, 1924 à 1932, et table des cinquante premiers tomes, de 1862 à 1911.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1^{er} trimestre 1933.

Cahiers du 19^e r. i., juillet 1933.

Revue de la Haute-Auvergne, 1933, 2^e fasc.

Revue historique et archéologique du Maine, 1933, 2^e livraison.

Séance du 27 Juillet 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

Est admis dans la Société : M. le vicomte de Kersauzon-Kerjan, maire de Trébabu, présenté par MM. le comte de Kersauzon-Kerjan et Le Guennec.

M. le Président fait l'exposé des difficultés financières qui assaillent le modeste budget de la Société. Elles proviennent de l'accroissement considérable des frais d'impression tandis que le taux de la cotisation restait très modéré. Le geste munificent de quelque Mécène serait accueilli avec gratitude, mais il est plus sage de ne compter que sur les ressources ordinaires. Une collection du Bulletin allant être vendue, il n'en restera plus qu'une seule autre complète, dont M. Waquet propose de fixer le prix à 1.200 francs. La proposition est adoptée.

L'Illustration ayant publié un article dont l'auteur, après avoir signalé divers actes de vandalisme commis en Bretagne, taxe d'apathie et de négligence les sociétés locales, M. le Président rappelle que la Société archéologique ne cesse d'intervenir contre les destructions et mutilations qui lui sont signalées de toutes parts. L'article de *l'Illustration* contient, mêlées à quelques erreurs matérielles, des vues très justes, en particulier lorsqu'il signale l'acharnement que les sociétés d'électricité met-

tent à appliquer leurs pylônes et transformateurs contre les édifices religieux, chapelles et calvaires, dont ces additions enlaidissent l'aspect.

M. R. Prigent, archiviste de la Marine à Brest, signale l'existence dans la cathédrale de Cordoue, d'un retable où figure l'image de saint Yves, avec une inscription indiquant son origine bretonne. Ce retable fut exécuté en 1475 aux frais du chanoine Diego Sanchez de Castro.

M. le chanoine Pérennés remet pour le musée archéologique des fragments de poteries anciennes décorées de rinceaux de feuillages, et enduites d'un vernis rouge encore intact. Ils ont été découverts en janvier 1931 à Carhaix, lors des travaux de fondations du nouvel hôpital, et aimablement offerts par le fils de l'entrepreneur.

M. Le Guennec-présente au nom de M. Gourcuff, ancien maire du Trévoux, des monnaies romaines découvertes dans la région quimperloise. Trois d'entre elles sont en argent, et portant les effigies bien conservées des empereurs Maximin 1^{er} (235-238), Gordien Le Pieux (238-243), et de l'impératrice chrétienne Otalicie, femme de Philippe (244-249). La dernière semble un petit bronze de Valérien (252-260).

M. Le Guennec donne lecture d'une lettre de la marquise du Dresnay, écrite à Kerlaudy en Plouénan le 26 février 1791, et adressée au marquis de Lescoët, au château de Lesquiffiou près Morlaix. Elle contient d'intéressants détails sur les débuts de la Révolution dans la région de Saint-Pol.

M. le docteur Laurent communique un croquis et une photo représentant de curieuses latrines existant dans les ruines d'une vieille ferme, à Kerfloch en Fouesnant.

M. Le Guennec rend compte de l'excursion que M. le chanoine Pérennés, le Révérend Doble et lui, ont faite

dans le pays de Quimperlé sous l'aimable conduite de MM. Gourcuff, Le Bouëdec et Furic. Ils ont visité la chapelle de Saint-Cado en Bannalec, bâtie au XVII^e siècle et contenant une statue de saint Hervé, le manoir de Québlain près Quimperlé avec sa tour gothique et ses admirables jardins, l'église de Lothéa, le château de la Porte-Neuve, dominé par une belle tour d'allure presque féodale, la chapelle gothique de Saint-Adrien en Scaër, chargée des armes des seigneurs de Quimerch, l'église de Lanvéneugen (Morbihan) et ses vitraux et l'ancien manoir de Saint Quijeau.

M. Waquet présente l'étude très documentée que M. R. Couffon vient de publier dans les *Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord* sur la Confrérie de Saint-Yves, fondée à Paris en 1348 par diverses personnalités d'origine bretonne. La première pierre de la chapelle, posée en 1352 par le roi Jean Le Bon, a été retrouvée en 1928 sous le pavé de la rue Saint-Jacques. M. Couffon retrace l'histoire de cet édifice, énumère les fondations qui y étaient desservies, et reproduit, d'après les dessins de Gaignières, les pierres tombales de plusieurs ecclésiastiques ou laïques enterrés dans cet oratoire, dont certains étaient nés en Léon ou en Cornouaille.

M^{me} Pavillon et M. le Dr Lagriffe rendent compte des démarches qu'ils ont faites en vue de rassembler les éléments d'une exposition de souvenirs quimpérois. Les résultats déjà obtenus paraissent encourageants.

M. Waquet rappelle que le dimanche 30 juillet, une plaque commémorative de la défaite des Anglo-Hollandais sur la côte de Camaret en 1694 doit être inaugurée au fortin dit « la Tour de Vauban », à la mémoire de l'illustre homme de guerre qui organisa la défense de notre littoral. M. le Président regrette que les circonstances empêchent la Société archéologique de se faire

représenter à cette cérémonie et exprime le vœu que l'élévateur d'eau qui encombre de sa disgracieuse silhouette les abords de la tour historique disparaisse à bref délai.

La séance est levée à 16 heures.

Pour le Secrétaire empêché,

Le Trésorier,
L. LE GUENNEC.

Le Président,
H. WAQUET

Publications reçues :

Bollettino della Societa piemontese di archeologia e belle arti, gennaio-giugno 1933.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1932.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre de 1933.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, juillet 1933.

Cahiers du 19^e r. i., n^o 14.

Congrès archéologique de France, XCV^e session, tenue à Aix-en-Provence et Nice en 1932.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, juillet-octobre 1933.

Revue Mabillon, avril-juin et juillet-septembre 1933.

G. Callon, *Le mouvement de la population dans le département des Ardennes au cours de la période 1821-1920 et depuis la fin de cette période*. — Mêmes études pour l'Indre-et-Loire, la Mayenne et les Pyrénées-Orientales.

René Couffon, *La Confrérie de Saint-Yves à Paris et sa chapelle*, in-8^o, 1933. 65 p., illustré.

Séance du 26 Octobre 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

M. Waquet précise que la dernière collection complète du *Bulletin* dont le prix a été fixé à 1.200 francs, comprend les 60 premières années de 1873 à 1933 inclus.

Sont admis dans la Société : M. Fender, professeur honoraire de l'Université à Saint-Brieuc, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; M. Yves Le Goff, notaire à Gouézec, présenté par MM. Waquet et l'abbé Montfort.

M. le Président annonce le décès de MM. le chanoine Auffret, curé-doyen de Douarnenez, et Eugène Madec, inspecteur primaire en Indo-Chine ; il présente à leur famille les condoléances de la Société archéologique.

M. le chanoine Pérennès présente un nouvel envoi d'antiquités gallo-romaines découvertes à l'emplacement du nouvel hôpital de Carhaix, aujourd'hui en construction ; on y remarque une lampe en terre cuite, des débris d'amphores, divers fragments de poteries ordinaires et anciennes, et surtout une statuette de métal, malheureusement mutilée, mais qui, si l'antiquité peut en être prouvée, constitue une pièce des plus remarquables. Elle représente une petite fille tenant une couronne autour du bras gauche.

M. Couffon a trouvé, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, un dessin de dom Lobineau représentant un vitrail de l'ancienne église abbatiale de Saint-Mathieu où figurent les armes de la famille du Chastel.

Mlle Goubet, archiviste-adjointe aux Archives de la Côte-d'Or, a découvert deux documents relatifs à l'assassinat du duc de Bourgogne, Jean Sans Peur, par Tanguy du Chastel, au pont de Montereau, en 1419. La notice de Mlle Goubet sera publiée.

M. Le Marc, instituteur à Meilars, a trouvé, près de la chapelle de Confort, une piastre espagnole datant de 1589 et fort bien conservée.

M. Le Guennec communique, au nom de M. Monot, plusieurs pièces de monnaie gallo-romaines, trouvées à Brengal, près Pont-l'Abbé.

M. Waquet présente la monographie de Meilars-Confort que vient de publier M. l'abbé Parcheminou. Il rappelle que le même auteur a déjà consacré de bonnes monographies aux paroisses de Saint-Nic et de Mahalon.

Dans les *Mélanges* offerts par ses admirateurs à l'historien Nicolas Jorga, ancien président du Conseil de Roumanie, M. Waquet signale un intéressant article de M. Perdrizet. L'auteur a retrouvé, dans le cartulaire de Landévennec, des traits communs à la vie des moines bretons et à celle des moines égyptiens des premiers siècles. Les rites en usage à Landévennec paraissent avoir été empruntés aux pères du désert, ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse, déjà émise, que le christianisme des Bretons d'outre-mer et par conséquent des Bretons d'Armorique serait d'origine directement orientale.

La *Revue historique* de mars-avril 1933 consacre un excellent article à Mgr Le Pape de Trévern, évêque de Strasbourg de 1827 à 1839, né à Morlaix en 1754. Ce prélat éminent joua un rôle de premier ordre dans la

francisation du clergé alsacien qui, jusqu'alors, avait une formation d'esprit trop exclusivement allemande.

Le révérend Doble, continuant ses études sur les saints bretons, a consacré sa dernière brochure à saint Day ou They, révééré à la fois en Grande-Bretagne et dans diverses paroisses du Finistère.

M. Le Guennec a relevé dans les registres paroissiaux de Locmaria un acte de 1655 relatant le don d'un calice d'argent et de sa patène fait à cette église par Jean Rossignol, marchand, sur le quai à Quimper-Corentin. Ce calice, aujourd'hui disparu, était marqué des initiales du donateur : J. R.

M. le Président présente un récent ouvrage de M. l'abbé Kerbiriou sur les missions bretonnes du début du XVII^e siècle et signale une concession d'indulgence accordée en 1390 par l'évêque de Tréguier, Pierre Morel, à ceux qui contribueront aux frais d'achèvement de la chapelle de N.-D. de la Fontaine, à Morlaix. Ce document, qui servait de couverture à un cahier de comptes des droits d'entrée au port de l'Aber-Wrach, date d'une façon assez précise la construction de la chapelle dont on voit encore les ruines au haut de la rue des Fontaines à Morlaix.

Le prochain congrès des Sociétés savantes se tiendra à Paris du 3 au 7 avril. M. Waquet relève dans le programme du congrès quelques sujets d'études pouvant intéresser les membres de notre société : *Les foires autrefois et aujourd'hui ; Mouvement économique d'un port ; Recueil des armoiries situées sur les monuments anciens ; Documents intéressant l'histoire du costume ; Vieilles enseignes et noms d'hostelleries anciennes*, etc.

M. Le Guennec fait circuler divers croquis, notamment celui d'une porte gothique très curieuse, relevée par lui à Saint-Pol-de-Léon, place du Petit-Cloître, et où se

décèlent les premières influences de la Renaissance sur l'art breton.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, Bruxelles, 1933 (janvier-juin).

Bulletin et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LXIV, 1932.

Chartes du Forez antérieures au XIV^e siècle. Première livraison. Table des pièces. 1933.

Genava (*Bulletin du Musée d'art et d'histoire de Genève*), XI, 1933.

Revue de la Haute-Auvergne, juillet-septembre 1933.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XIII (1933), 3^e livraison.

Revue Mabillon, octobre-décembre 1933.

Séance du 30 Novembre 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président fait savoir que les objets gallo-romains trouvés à Carhaix et présentés à la précédente séance ne seront sans doute pas déposés au Musée départemental, la ville de Carhaix ayant manifesté l'intention de les conserver.

M. le Président présente un volume de M. Perdrizet, professeur à Strasbourg, qui a relevé dans un calendrier liturgique parisien de la fin du Moyen Age les noms de plusieurs saints bretons.

M. Savina fait une communication sur les échoppes qui s'appuyaient jadis à la cathédrale à l'ouest et au nord, échoppes dont il a trouvé des gravures anciennes et des plans. M. Waquet fait remarquer que ces échoppes préservaient la cathédrale du dépôt des déchets et malpropretés que la population n'eût pas manqué de déposer. M. Savina a identifié les locataires de ces maisons et leur profession, ainsi que le prix de location en 1791. Elles appartenaient au chapitre qui les louait à de petits boutiquiers et artisans : perruquiers, horloger, tailleur, ainsi qu'aux sacristains « d'en bas » et « d'en haut », au sonneur de cloches, au serpent de la cathédrale, etc. Elles furent vendues nationalement.

En 1835 ces mêmes maisons, dont M. Savina cite les

propriétaires, donnaient, pour la plupart, un revenu nettement inférieur à celui de 1791. Frappées d'alignement en 1837, elles furent démolies en 1846 et 1847.

M. le Président annonce que l'enclos du cimetière de Saint-Jean-du-Doigt vient d'être classé comme monument historique par décret pris en Conseil d'Etat.

M. le Chanoine Pérennès présente son ouvrage intitulé *Quarante deux ans sous le soleil de l'Indochine* et consacré au R. P. Abgrall des Missions étrangères, frère de l'ancien président de la société archéologique. Cet ouvrage, en plus de son caractère spécial au point de vue missionnaire et ethnographique, constitue un véritable document sur l'histoire de certaines familles léonardes du XIX^e siècle. L'auteur a été honoré par l'Institut catholique d'une récompense très recherchée, le prix Laveille.

M. Le Guennec donne lecture d'un acte d'engagement de marins à bord d'un corsaire « le Saint-Jacques » du port de Morlaix (1702).

Il décrit la chapelle Saint-Guido en Loctudy d'après des notes de M. Pérennès.

A ce sujet M. Waquet fait remarquer que les anciennes paroisses de la région de Pont-l'Abbé ont été complètement bouleversées lors de la formation des communes.

M. Le Guennec signale l'existence aux archives de Lesmel en Plouguerneau d'une sorte de « journal » sur le mouvement du port de l'Abervrach de 1461 à 1467.

M. Ogès présente une bague bretonne de fiançailles en bronze trouvée à Plounévez-Lochrist, près d'une pièce datant de 1649.

La séance est levée vers quatre heures.

Le Secrétaire,
M^{me} CAMARD.

Le Président,
H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

CONTRIBUTION AU FOLKLORE DE LA PRÉHISTOIRE

A l'est de la commune de Plonévez-du-Faou se trouve un plateau élevé, couvert en grande partie par un épais taillis nommé *Koat-Bihan* (le petit bois), vraisemblablement par comparaison avec les bois de la région de Huelgoat, peu éloignés de là, et qui sont d'une plus vaste étendue.

La route de Plonévez à Landeleau passe au sud. Si, prenant cette route, on la quitte juste à l'endroit le plus élevé de la traversée du bois, pour prendre à gauche un sentier pointant vers le nord, on arrive en quelques minutes à une butte factice appelée *tuchen ar follez* (tertre de la folie), qui domine le bois et est l'objet de la légende que voici, que je tiens de la petite fille d'un ancien garde du bois :

« *Arabad eo gwal gomz, pe gwall-ober, dreistholl an noz, war tuchen ar follez gant aoun kaout keuz ; an nebeuta e chalfe choarvezout ganéoc'h e ve koll ho speret ! Eun nosvez eureut bras, an dud nevez kals mignouned d'ò heul, e ieas di tre fougiou, canaouen ha iouadennou gantho. Allaz ! nekun anezo n'eo distroet ! An anaon so eno a c'houl doujans ha péoc'h ! »*

« Gardez-vous de médire ou de mal agir, principalement la nuit, sur la butte de la folie, de peur de le regretter ; le moindre qui puisse vous arriver étant de perdre la raison. Un soir de grande noce, les jeunes époux suivis de nombreux amis s'y rendirent par bravade en chantant et en poussant des cris. Hélas ! aucun d'eux n'est revenu ! Les défunts qui sont là demandent respect et paix ? »

Je ne sais si cette légende aura influencé les chercheurs de trésors, mais le tumulus paraît bien inviolé.

Il y a, il est vrai, une cavité de 1 mètre à 1^m 50 de long sur 0^m 60 à 0^m 75 de large et très peu de profondeur, sur le côté sud, mais ce travail serait dû à des chasseurs de blaireaux, pour forcer dans leur retraite ces malheureuses bêtes.

M. Du Châtellier semble n'avoir pas eu connaissance de ce tumulus ; du moins il n'en parle pas dans son inventaire, bien qu'ayant fait des fouilles tout près de là, à Kerroué et à Tréolfen en Collorec. Du sommet, quand les bois sont coupés, on jouit d'un très beau panorama, la vue portant jusqu'aux deux chaînes de montagnes.

Mais passons de l'autre côté de l'Aulne, un peu au nord de cette jolie chapelle de Notre-Dame du Cran-Uhel si intéressante par ses vitraux, ses niches à volets et ses vieux saints, et remontons jusqu'au ravin du Stéric en Spézet, site agreste et même quelque peu sauvage, mais qui, à l'automne et particulièrement à l'époque du *gouël an anaon* (fête des morts), quand les fougères ont pris leur teinte mordorée, se révèle réellement plein d'une douce poésie.

Sur une esplanade dominant le ravin, de grandes dalles dolméniques abritant une crypte attirent l'attention. Qu'est-ce que cet étrange amoncellement de pierres ? Référons-nous à la tradition. C'est le séjour expiatoire des victimes rendues responsables des crimes des âges passés, des crimes des premières races qui ont habité le pays (*gwennou kenta ar vro*). Les âmes s'y entassent. Au fur et à mesure des libérations le remplacement se fait *aussitôt* et parfois même d'une façon brutale et horrificante ! C'est là l'explication de ces fléaux terribles qui viennent de temps en temps désoler la contrée en décimant la population.

Ainsi les siècles fuient, des races disparaissent, des nouvelles les remplacent et de ces évolutions l'impression populaire nous est donnée par une légende ; notons-la. Celle-ci m'a été racontée quelques années avant la dernière guerre par une femme de Kerbasquet. Ces épidémies semblent avoir consisté en une grippe cholériforme causée par l'humidité froide et pénétrante du sol. L'absence complète d'hygiène en favorisait la propagation.

A. JARNO.

Séance du 28 Décembre 1933

Présidence de M. H. Waquet, président

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

M. Le Guennec s'est fait excuser.

Sont admis dans la Société : M. Muzet, professeur au lycée de Brest, présenté par MM. Edme et Le Guennec ; M. l'abbé Joseph Herry, vicaire à Plogastel-Saint-Germain, présenté par MM. les abbés Herry (du collège de Lesneven) et Parcheminou.

M. le Président se fait l'interprète de toute l'assistance en adressant à l'un des membres de la Société, M. le chanoine Mesguen, récemment nommé à l'évêché de Poitiers, ses respectueuses et très vives félicitations. C'est le deuxième sociétaire élevé à l'épiscopat. Mgr de Lézeleuc de Kerouara, nommé évêque d'Autun en 1872, fut le premier.

M. Ollivier, de Landerneau, communique une lettre écrite de Poitiers en 1852, par l'abbé Garaby, professeur au lycée impérial de cette ville, à son grand-oncle, l'abbé Quéménéur, recteur de Grâces, près de Guingamp, où il décrit la ville de Poitiers et note ses recherches dans les bibliothèques. Il a trouvé trace d'une sainte Loubette, originaire de Basse-Bretagne, qui fut en relations avec sainte Hélène. A son correspondant, auteur d'une vie des saints bretons encore manuscrite, il donne des conseils pour l'édition de son œuvre.

M. L'Hostis, docteur-vétérinaire à Ploudalmézeau, communique un mémoire sur les mégalithes de Plouguin, aux villages de Lannoulouarn et de Locmajan. Le mémoire, qui est accompagné de plans et de photographies, sera publié.

Au cours de recherches dans la région de Douarnenez, M. le chanoine Pérennès a relevé diverses inscriptions, dont trois inédites : dans l'église de Ploaré sur un pilier du nord : 1572 ; sur la chapelle Sainte-Croix de Ploaré : 1655 au chevet et 1701 sur la façade.

Il a relevé aussi sur les registres paroissiaux, au bas de deux actes de baptême, la signature de Marguerite Le Nobletz, sœur de Michel Le Nobletz, dont la tombe existe dans l'église de Ploaré et a été ouverte vers 1900, en présence de M. Abgrall, plus tard président de la Société archéologique.

Pour son livre sur *Les Missions bretonnes*, M. l'abbé Kerbiriou, vient d'obtenir de l'Institut catholique de Paris, le prix très recherché, fondé par M. Sicard. M. le Président félicite le lauréat, dont l'œuvre a déjà été signalée à une séance précédente.

M. Savina fait une communication sur les dernières années de la chapelle municipale du Guéodet à Quimper, où se tenaient les réunions du corps de ville et qui fut démolie en 1806.

M. Savina présente l'ouvrage en deux volumes in-8°, ornés de 291 héliogravures, que M. Waquet, président de la Société, vient de consacrer à l'*Art breton* dans la collection *Arts et Paysages*, publiée chez Arthaud, à Grenoble. C'est à la fois un magnifique album et une histoire qui satisfera les plus exigeants. C'est aussi le premier travail d'ensemble sur l'art breton, auxiliaire désormais indispensable de tous ceux qui voudront étudier notre province sous son aspect monumental.

M. Waquet, très touché, remercie M. Savina et dit qu'il a voulu étudier l'art breton en relation avec l'histoire générale de l'art et avec l'histoire religieuse et économique de la Bretagne.

A propos du recrutement de la Société, M. le Président note avec plaisir que tout marche à souhait. Il fait remarquer que pour être admis, il est prévu une lettre de demande au Président et le patronage de deux membres. De même pour se retirer, il serait bon d'adresser une lettre de démission, au lieu de se borner à refuser le paiement de la cotisation.

Conformément aux statuts, il est procédé aux élections pour la constitution du bureau de 1934. M. Le Guennec ayant exprimé le désir d'être déchargé de ses fonctions de trésorier, M. le Président propose de le nommer secrétaire général et de lui donner comme successeur au poste de trésorier M. Le Bolloch, qui accepte. Après échange de vues et vote, à l'unanimité des membres présents, le bureau est maintenu en fonctions à l'exception de ces deux changements.

En son nom personnel et au nom des membres du bureau, M. Waquet exprime ses remerciements et présente ses meilleurs vœux aux membres de la Société archéologique.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

Abbé TOULEMONT.

Le Président,

H. WAQUET.

XLVIII

Publications reçues :

Analecta Bollandiana t. LI (1933), fasc. III et IV.

Bulletins de la Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme, octobre 1933.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3^e trimestre de 1933.

Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1930 et 1931.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 2^e et 3^e trimestres de 1933.

Revue de la Haute-Auvergne, octobre-décembre 1933.

Revue historique et archéologique du Maine, 2^e série, t. XIII (1933), 4^e livraison.

Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet. Bulletins de 1932 et 1933, 2 volumes.

MÉMOIRES

COMMENT
LES NOBLES DE QUIMPERLÉ
QUITTÈRENT LA VILLE
en Mars-Avril 1790

En mars 1790, nobles et roturiers quimperlois se trouvaient en conflit, comme jadis le patriciat et la plèbe de Rome. A Quimperlé, ce furent les patriciens dépouillés de leurs privilèges qui résolurent de se retirer sur l'Aventin. Comme il ne se trouva pas de Ménénius Agrippa sur les rives de l'Ellé, la bouderie devint un divorce. C'est ainsi que les gentilshommes quimperlois abandonnèrent la ville pour s'établir à la campagne (1).

Cet exode, pensaient-ils, allait servir de leçon aux roturiers et les guérir de leurs prétentions égalitaires. Les serviteurs congédiés, les artisans et commerçants privés d'une riche clientèle, les contribuables surchargés viendraient vite à résipiscence. Pour que la manifestation fût plus éclatante, le départ fut concerté. Une fois de plus, la noblesse faisait un geste imprudent.

★
★★

Jusqu'à la fin de 1788, la noblesse et la bourgeoisie quimperloises avaient vécu en bonne intelligence. La rupture, survenue à l'occasion de la tenue des Etats de Bretagne, s'ac-

(1) Les sources principales de cette étude sont : 1° Archives municipales de Quimperlé; Reg. des délibérations du 21 février 1789 au 23 juillet 1790 ; — 2° Archives nationales, F¹ b II, Finistère 1.

centua au début de 1789, lors de la convocation des Etats généraux. La noblesse bretonne, par légèreté et aveuglement, refusa au Tiers les concessions devenues nécessaires ; son intransigeance et son fol entêtement allaient la conduire à sa perte. A Rennes, le 8 janvier 1789, toute la noblesse fit le serment « de ne jamais consentir à aucun changement dans « la Constitution de la Province, de ne jamais participer à « aucune assemblée, aucune administration par laquelle on « voudrait représenter les Etats ». Et ce serment fut solennellement renouvelé à Saint-Brieuc, le 19 avril suivant.

Cependant les événements de juillet 1789, les troubles qui suivirent la prise de la Bastille obligèrent les nobles à réfléchir. Il y avait pour eux danger à garder une attitude hostile et hargneuse à l'égard de la nation qui partout s'armait pour la conquête de la liberté et de l'égalité. Aussi, dès le début d'août 1789, dans la plupart des villes bretonnes, les nobles offrirent de rétracter devant les municipalités le serment proféré à Rennes et à Saint-Brieuc. Il y eut donc, à cette époque, entre nobles et bourgeois des cités armoricaines, des réconciliations éphémères, des accolades fraternelles, *baisers Lamourette* avant la lettre.

★
★★

Le dimanche 2 août, la noblesse de Quimperlé faisait savoir à la municipalité de cette ville que :

Reconnaissant l'indiscrétion du serment qu'elle a prononcé à Rennes et à Saint-Brieuc, ce qui la rend suspecte à la nation et donne lieu de penser qu'elle a des sentiments éloignés de la paix et de la concorde qui doivent réunir tous les ordres pour ne s'occuper que des ennemis de l'intérieur et du dehors, elle désire donner des preuves authentiques du contraire, en se présentant à la communauté de ville pour abdiquer ouvertement et publiquement les serments qu'elle a prêtés et les protestations irréfléchies qui ont eu lieu de sa part à Rennes et à Saint-Brieuc et ensuite prêter le serment de fidélité au roi et à la nation.

La municipalité répondit qu'elle recevrait volontiers la rétractation et le nouveau serment.

Le 9 août, M. Hyacinthe de Saint-Pern fils et le chevalier de Jacquelot du Boisrouvray demandèrent à la municipalité « si elle voulait recevoir le serment en commun et sans distinction des nobles et anoblis ». Par l'organe de son procureur-syndic, la municipalité déclara qu'elle n'ignorait pas la distinction entre nobles et anoblis, ni les égards dûs aux uns et aux autres « pour leurs vertus, leurs services particuliers et ceux de leurs ancêtres ».

Le lundi, 10 août, les anoblis se présentèrent les premiers : Armand-Constant-Mathieu Mauduit du Plessix, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Toul (artillerie), René-Laurent André de Kermorial, Le Gouverneur, beau-fils de Mauduit, Paul Bréart de Boisanger, Louis-Thomas-Gabriel Auffret du Cosquer, Joseph-Etienne André de Léhec, Martin du Cosquer, André de Kerlidec, Mauduit de Kervern et Auffret du Cosquer fils.

En leur nom, M. Mauduit du Plessix déclara :

Messieurs, n'ayant pas de voix aux Etats, nous n'avons pas fait le serment que messieurs les gentilshommes de cette ville ont fait à Rennes et à Saint-Brieuc. Nous n'avons pas de rétractation à faire, mais nous n'en sommes pas moins jaloux de venir nous réunir à vous, sceller de notre serment notre fidélité au roi et à la nation.

Le procureur-syndic de la Communauté, Capitaine du Boisdaniel, répondit :

Nous voyons avec plaisir, Messieurs, notre réunion. Nous vous en témoignons notre satisfaction et vous exprimons le désir sincère que nous avons de voir les troubles cesser et de ne faire qu'une même famille à l'avenir.

Puis, les anoblis, la main levée, firent séparément le serment de fidélité au roi et à la nation.

Vinrent ensuite les gentilshommes d'ancienne noblesse, ayant comparu aux Etats de la Province : le comte Louis-

Bonaventure de Saint-Pern, lieutenant général des armées du roi et inspecteur général des canonnières gardes-côtes de Bretagne, René Le Rouxeau de Saint-Drident, ex-conseiller au Parlement de Rennes, Jean-Marie Duvergier de Kerhorlay, ancien officier des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis, le chevalier Hyacinthe de Jacquelot du Boisrouvray, Marc-Antoine Le Couriault du Quilio, ancien chevau-léger de la garde du roi, Hyacinthe de Saint-Pern fils, Pinel du Chesnay, lieutenant de vaisseau. C'étaient les seuls nobles de cette catégorie alors présents à Quimperlé. Parmi les absents, on pouvait noter : Thomas-Louis du Couédic, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne et ses deux fils, Amant, conseiller au Parlement, et Thomas ; Armand-Constant Damphernet, Pierre-Jacques de Chantelou, capitaine d'infanterie, François Jubin de Kerivily, Gouyquet de Bocozel, de Gras, Auguste de Kerguern, etc...

Les comparants remirent une déclaration écrite ainsi libellée :

Le désir, Messieurs, que nous avons de prouver à la nation entière la sincérité de notre réunion et de ne lui laisser aucun doute sur la droiture de nos intentions, nous engage à venir ici renouveler en corps notre serment de fidélité au roi et à la nation, en révoquant celui que nous avons fait à Rennes et confirmé à Saint-Brieuc.

Et ils prêtèrent individuellement le serment annoncé.

★
★ ★

Comme la plupart des villes, à cette époque, Quimperlé eut sa révolution municipale, le 5 août 1789. Le corps de ville se transforma en comité permanent par l'adjonction de 7 représentants élus des corps et corporations.

Le 11 août, ce comité reçut, de Lorient, copie d'une lettre du député Delaville-Le Roux à ses concitoyens. Cette missive, datée de Versailles, le 5 août, donnait un compte-rendu de la fameuse séance de la nuit du 4 août où l'Assemblée nationale

proclama la suppression des privilèges et des droits féodaux.

Nulle ville ne fut plus prompte à mettre en application les récents décrets de l'Assemblée. Dès le 13 août, la vieille milice bourgeoise fut remplacée par une milice nationale destinée à maintenir l'ordre, « à veiller à la sûreté des citoyens, à prévenir tous complots contre l'Etat et tous attroupements de bandits ». A cet effet, un corps de garde fut établi, la nuit, et des patrouilles devaient être effectuées. Il était entendu que ce service serait gratuit mais que tous les citoyens valides, privilégiés ou non, y participeraient, « à leur tour et rang ainsi que l'artisan, à la seule différence toutefois que les ci-devant privilégiés pourraient se faire représenter en payant d'avance 12 sols par chaque garde ».

Ainsi les gentilshommes devenaient corvéables à leur tour. Certes, une telle nouveauté ne leur plut guère et ils ne purent dissimuler leur mauvaise humeur. Mais les privilégiés du Tiers se montrèrent encore plus vexés. L'exemple de la résistance vint, en effet, d'un bourgeois, le premier magistrat civil et criminel de la ville, le sénéchal Simon-Bernard Joly de Rosgrand (1).

Ce bourgeois-gentilhomme croyait à l'éminence de son office ; il avait payé à beaux deniers comptants les franchises, immunités et privilèges inhérents à sa charge et il entendait conserver jalousement toutes ses prérogatives. Chargé naguère des règlements de police, il n'admettait pas que la municipalité se substituât au sénéchal en cette matière. Or, partout, spontanément, en juillet et août, les municipalités avaient élargi leurs attributions et pris notamment l'initiative de toutes les mesures de police.

Sagement, la municipalité de Quimperlé fit défense au maître de poste et loueurs de la ville de donner des chevaux

(1) Voir sur lui l'article (illustré d'un portrait) de D. Bernard dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Finistère*, t. LVII, 1930.

aux étrangers qui ne se seraient pas présentés au comité permanent, pendant le jour, au corps de garde, pendant la nuit, pour faire viser leurs passeports. Cette ordonnance fut publiée par le tambour de la milice. Le sénéchal, outré de n'avoir point été consulté, donna ordre d'emprisonner le pauvre tambour. En vain, le procureur-syndic et quatre échevins demandèrent l'élargissement du malheureux agent. Le sénéchal, inébranlable, ne consentit pas à faire grâce.

★
★★

Mais voici venu le tour du sieur Joly de Rosgrand de prendre la garde au poste de police, conformément à l'arrêté municipal du 13 août. Peut-être s'ingénia-t-on à lui donner, en la circonstance, un tour de faveur, afin de connaître plus tôt la mesure de son civisme.

Tout privilège étant aboli, Joly fut donc commandé de garde, le vendredi 28 août. Par déférence pour le magistrat, deux officiers municipaux, le chirurgien Bosc et l'avocat Bienvenu, se rendirent à son domicile et le prièrent amicalement de donner le bon exemple en se faisant représenter à la garde.

M. de Rosgrand répondit « qu'il ne ferait point monter sa « garde ; que ce n'était pas le sacrifice de 12 sols qui le tenait ; qu'il veillait, nuit et jour, pour l'utilité publique, et « que d'ailleurs le Gouvernement jugerait entre lui et la communauté ».

On lui fit valoir que M. du Boisdaniel, un vieillard, alors président de la municipalité, en l'absence du maire malade, s'offrait à monter la garde, concurremment avec lui, pour donner l'exemple aux autres privilégiés et dans le but de soulager les habitants. On lui cita l'exemple de la ville de Rennes où, par esprit patriotique, les privilégiés de tous les

ordres s'étaient soumis à monter ou à faire monter la garde. Rien n'y fit : Joly de Rosgrand demeura intraitable.

En conséquence, la municipalité arrêta « de faire scission
« avec M. de Rosgrand, sénéchal, pour ne s'être pas montré
« zélé patriote, et de donner avis de cette décision à messieurs
« les députés à l'Assemblée nationale, à M. le marquis de La
« Fayette, généralissime de la milice nationale, aux munici-
« palités de Rennes, Nantes, Vannes, Lorient, Hennebont,
« Quimper et Brest ».

★
★★

Vue la résistance opiniâtre des privilégiés, le comité permanent jugea prudent de surseoir à l'application de son arrêté égalitaire du 13 août. Le comité n'avait qu'une mission provisoire ; seule une municipalité élue en vertu de la nouvelle Constitution aurait l'autorité nécessaire pour se faire obéir. Sagement, les patriotes consentaient à un ajournement ; il n'y avait, du reste, aucun péril en la demeure et, quelques semaines plus tard, le triomphe de l'égalité n'en serait que plus éclatant.

Entre temps, le comité prit en location, moyennant 200 l. de loyer annuel, la maison abbatiale (Hôtel du Lion d'Or actuel) pour y installer ses bureaux au premier étage et le corps de garde au rez-de-chaussée.

Le 13 décembre, pour préparer les esprits au nouvel ordre de choses, il fit imprimer et afficher un arrêté rappelant que désormais « tous citoyens, nobles, ecclésiastiques et autres, sans distinction, paieront tous impôts, contribueront à la garde, guet et patrouilles de la ville, casernement, fournitures d'ustensiles, logement des gens de guerre et toutes autres charges ».

La nouvelle municipalité fut élue le lundi 1^{er} février 1790 et installée le dimanche suivant. Elle ne comprenait aucun noble. Deux ecclésiastiques y figuraient : Tégulier, recteur de

Saint-Colomban, officier municipal, et l'abbé Forget, vicaire de la même paroisse, notable. Le maire, Bonaventure-Auguste Capitaine du Boisdaniel, était un modéré, allié à la noblesse, ayant épousé, en 1779, Flore Dampphernet.

★
★★

Le conseil général de la commune se montra résolu à exiger l'exécution stricte des arrêtés du 13 août et du 13 décembre concernant particulièrement la garde de police. Toutefois, avant d'employer les moyens de rigueur, le maire crut devoir, une fois encore, faire appel aux bons sentiments de la noblesse. Le 25 février, il écrivit donc à M. le comte de Saint-Pern, doyen des gentilshommes de la ville, pour le prévenir « que les circonstances du temps, le maintien du
« bon ordre, le soutien des droits du roi et de la nation
« exigeaient que l'on continuât à faire monter la garde par les
« habitants ; que l'équité voulait qu'aucun citoyen ne fût
« grevé pour favoriser un autre ; que les ordres et privilèges
« étant abolis, l'intention de la municipalité était d'exiger
« de tous une égale contribution à la garde ».

Le maire — qui ne se faisait guère d'illusions — affectait de croire que les sentiments pacifiques et équitables des gentilshommes les porteraient volontiers, en cette occurrence, à concourir au bien public, car la garde et les patrouilles n'avaient d'autre but que la sûreté des personnes, la protection de leurs biens et la répression des fraudes dans la perception des droits du roi et de la nation.

Le comte de Saint-Pern répondit « que la noblesse n'avait
« été privée, suivant les décrets parus, que de ses privilèges
« pécuniaires et que, sans un décret positif de l'Assemblée
« nationale qui déclarât la noblesse sujette à la garde, elle
« ne pouvait s'y livrer et qu'au surplus, elle jugeait cette
« garde inutile ».



Le refus des nobles faillit provoquer une émeute des patriotes, amis de la Constitution. Ils disaient hautement qu'ils ne toléreraient plus de privilèges et que le peuple était las des provocations et des vexations des gentilshommes.

Le 28 février, le Conseil général de la commune, estimant qu'une garde de nuit était indispensable à Quimperlé, comme dans toutes les autres villes du royaume, réglementa, une fois de plus, ce service. Il arrêta que « tous les citoyens
« de la ville indistinctement y seraient contribuables, com-
« prenant dans cette généralité, messieurs du clergé séculier
« et régulier, les nobles, les bourgeois, les veuves, filles et
« garçons possédant biens ou payant capitation, avec faculté
« néanmoins à toute personne âgée de 50 ans de s'en affran-
« chir, par chacune fois, moyennant une consignation de
« 12 sols pour payer un autre à sa place, si mieux n'aime se
« faire remplacer par quelque citoyen, autre que domestique,
« et ayant prêté serment civique ».

Ainsi, la garde se composant de 12 hommes, y compris le bas-officier, « le *turne* de chaque citoyen ne viendrait que
« tous les 30 jours au lieu que ci-devant il venait tous les
« 18 jours, à la surcharge des habitants ». Et pour que nul ne prétendît cause d'ignorance, cet arrêté fut publié et affiché à la diligence du procureur Bosc



La municipalité de Quimperlé était persuadée de son bon droit. Cependant, avant d'user de rigueur, elle voulut consulter M. Billette, député à la Constituante. Billette répondit, le 6 mars, que le décret de l'Assemblée nationale qui faisait obligation à tous indistinctement de supporter également les charges publiques avait son application dans la garde de police comme pour les autres contributions et que telle était

l'interprétation unanime des membres de l'Assemblée nationale.

Le 10 mars, Marc-Antoine Le Couriault du Quilio et François-Hyacinthe Briant de Penquélen furent commandés pour la garde et invités à se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour y prêter le serment civique. Du Quilio fit savoir « qu'il ne se croyait
« pas dans le cas de monter la garde ni de se faire repré-
« senter, attendu qu'il était toujours censé en service, en
« qualité de cheveu-léger de la garde du roi, ayant été
« réformé en 1784, avec une continuité de service pendant
« 10 ans ». Briant de Penquélen motiva son exemption sur ce qu'il était officier des grenadiers royaux de la Bretagne. Tous deux déclarèrent qu'indépendamment des motifs d'exemption allégués, ils monteraient ou feraient monter la garde s'il intervenait un décret exprès, sanctionné par le roi.

★
★★

Bosc, procureur de la commune, remontra le 12 mars au conseil assemblé, que toutes les voies de douceur et de modération prises à l'égard des nobles étaient demeurées inutiles, que des murmures se faisaient entendre de toutes parts et que le peuple menaçait même de se porter à des violences. Seules, dit-il, des sanctions immédiates et rigoureuses contre les récalcitrants pouvaient empêcher les malheurs dont les ci-devant privilégiés étaient menacés.

La lettre de Billette, approbative de la municipalité, ayant été communiquée au comte de Saint-Pern, Hilaire Lemaire, dit Bourbon, fourrier des grenadiers de la garde nationale fut chargé de transmettre à MM. Damphernet, Duvergier de Kerhorlay, Mauduit du Plessix et Le Gouverneur l'ordre de prendre la garde, le soir même. Le refus avait été concerté.

Ganteaume, maréchal des logis, et Louvel, brigadier de la maréchaussée, accompagnés de Jean Monboucher, archer de police, tentèrent une dernière démarche et sommèrent ces

Messieurs de venir prêter le serment civique requis avant de prendre la garde ou de déclarer si oui ou non ils entendaient se faire remplacer. Ces démarches réitérées demeurèrent infructueuses.

Il fallut en venir à la contrainte. Le conseil, y compris des ci-devant privilégiés comme Hyacinthe Frogerais et les ecclésiastiques Tégner et Forget, arrêta que « tous citoyens qui « refuseraient de monter la garde seraient constitués prisonniers *es-prisons royaux* de cette ville pour 24 heures ». Injonction fut immédiatement faite aux officiers de la garde nationale de tenir la main à l'exécution de cette ordonnance.

Toute la ville fut en émoi. Depuis six mois, à Quimperlé, une poignée de rebelles bravaient les décrets de la nation. On allait voir enfin si l'égalité des citoyens et la souveraineté du peuple n'étaient pas de vains mots.



Le jour même, le comte de Saint-Pern écrivit au ministre de la Guerre, La Tour du Pin, une lettre que nous avons trouvée aux Archives nationales, :

Monseigneur, ayant l'honneur d'être au service du roi en qualité de lieutenant général des armées et d'inspecteur général des canonnières gardes-côtes de Bretagne, je m'adresse à vous, dans ce moment, en vous priant de me dicter la conduite que je dois tenir vis-à-vis de messieurs les officiers municipaux de Quimperlé. Ils veulent m'assujettir à me faire représenter dans la milice nationale en payant un homme pour faire le service à ma place.

Comme je me crois exempt d'une pareille corvée, par mon âge, par mon rang et mes services, j'ai demandé à ces messieurs à connaître la loi en vertu de laquelle j'y devais être soumis.

A l'âge de 72 ans, après 57 ans de service, j'osais me flatter de n'éprouver aucune tracasserie de ce genre. J'ai fait à ces messieurs toutes ces représentations en les assurant cependant que si je voyais un décret sanctionné du roi qui soumit à cette garde tels militaires, même

ceux occupant des emplois dans les provinces, alors, je n'aurais plus d'objections à leur faire.

Je vous supplie instamment, Monseigneur, de vouloir bien me répondre à ce sujet, en me donnant votre avis, car je suis décidé à ne consentir à rien, avant de l'avoir eu.

La Tour du Pin, en transmettant cette lettre à son collègue, le comte de Saint-Priest, lui disait :

Vous serez sans doute aussi indigné que moi-même que les officiers municipaux de Quimperlé aient eu un pareil procédé envers un lieutenant général des armées de Sa Majesté, parvenu à l'âge de 72 ans. La Bretagne faisant partie du département qui vous est confié, je m'en remets à vous de faire sentir à ces officiers municipaux toute l'indécence d'une pareille conduite qui ne peut être justifiée sous aucun rapport.

Le 30 mars, le comte de Saint-Priest adresse une semonce à la municipalité de Quimperlé :

On m'assure, Messieurs, que vous voulez assujettir M. le comte de Saint-Pern à se faire représenter dans votre milice nationale, malgré son âge, ses longs services et sa qualité de lieutenant général des armées.

Comme je ne connais aucune loi qui autorise ce procédé, je ne puis m'empêcher de vous mander qu'il paraît peu convenable et même indécent. J'attendrai votre réponse pour en rendre compte au roi ; je vous prie de ne pas la différer.

Nous ne savons si le roi intervint en cette affaire ; mais cinq mois plus tard, Sa Majesté adressa un blâme à la ville de Quimperlé pour son attitude révolutionnaire à l'occasion de la destruction prématurée des armoiries.

★
★★

Le vendredi 12 mars, vers 6 heures du soir, les gentils-hommes, réunis chez M. Duvergier de Kerhorlay pour se concerter, adressèrent aux officiers municipaux une lettre « pour se disculper des imputations qu'on leur faisait de vouloir tracasser la municipalité ».

Les officiers municipaux répondirent sèchement par ce billet :

Messieurs, nous ne reconnaissons pour bons citoyens et vrais patriotes que ceux qui ont prêté le serment civique. Quand vous voudrez bien remplir ce devoir, nous serons prêts à le recevoir. Par ordre de Messieurs les officiers municipaux et notables, Le Nir, secrétaire greffier.

Par ordre encore, Le Nir ajouta ce post-scriptum :

Messieurs, il est instant que ceux qui sont commandés pour la garde de ce soir remplissent ce devoir ou se fassent représenter, parce qu'on mettra à exécution, en toute rigueur, l'arrêté qui vient d'être pris.

Nos gentilshommes, après avoir pris connaissance de ce billet, le remirent au porteur, archer de police, en lui disant qu'ils n'avaient point de réponse à faire.

★
★★

Ce soir-là, en prévision d'une résistance probable, on commanda de service l'officier le plus expérimenté et le plus énergique de la garde nationale, le capitaine des grenadiers, Antoine Cuny, ancien militaire et négociant et d'ailleurs notable municipal. A 8 heures précises, Cuny se rendit au corps de garde et fit l'appel des hommes commandés. Quatre manquaient : Damphernet, Duvergier, Mauduit et Le Gouverneur.

Le capitaine donna ordre à un sergent et à quatre hommes de se saisir de M. Damphernet et de l'amener au corps de garde. Chez M. Damphernet, les grenadiers trouvèrent porte close. Ayant demandé ouverture, quelqu'un leur répondit d'une fenêtre qu'on ne leur ouvrirait que lorsque le sénéchal de la ville serait à leur tête. Le sergent s'étant retiré pour rendre compte de sa mission reçut l'ordre de redemander ouverture, cette fois, au nom du roi, ce qui fut sans doute accordé car on sut que M. Damphernet s'était rendu à la campagne.

Le sergent et ses quatre hommes se rendirent ensuite chez

M. Duvergier qui, sans résistance, fut amené au poste de police. Successivement, MM. Mauduit et Le Gouverneur furent contraints, manu militari, de venir l'y rejoindre. A 9 heures du soir, Cuny fit conduire en prison les trois rebelles, ce qui lui valut, le lendemain, les remerciements de la municipalité et les félicitations des patriotes, mais aussi l'animadversion des nobles.

★
★★

Il paraît, en effet, que la conduite d'Antoine Cuny, en cette circonstance, fut dénoncée au tribun Mirabeau. C'est Cuny lui-même, devenu administrateur du Finistère, qui nous l'apprend dans un exposé de sa vie politique qu'il écrivit, en 1794, quelques semaines avant de monter à l'échafaud.

Les chevaliers de Saint-Louis me dénoncèrent à Mirabeau cadet, leur créature, lors membre de l'Assemblée constituante. C'est moi que cet individu gangrené peignit sous les couleurs les plus noires et cependant son rapport fut rejeté comme subversif des principes de l'égalité.

L'affaire de Mirabeau terminée, j'ai trouvé l'occasion de montrer que cette dénonciation n'avait fait qu'enflammer mon patriotisme. Voici le fait. Un ci-devant garde du corps, fils d'un ci-devant anobli de Quimperlé — il s'agissait d'Auffret du Cosquer qui à cette époque se promenait en ville en uniforme des Gardes du corps — portait, avec un ton plaisant, un orgueil insupportable et des gestes menaçants, une cocarde blanche, en place publique. Il était de mon devoir de la lui arracher et de la fouler aux pieds. Je le fis en présence de mes concitoyens et lui enjoignis, en même temps, de reparaitre, dans le jour, avec une cocarde tricolore, sous les peines d'usage entre militaires.

★
★★

De Kermadéoua en Kernével, le 13 mars, Damphernet écrivit à la municipalité :

Je soussigné, déclare que depuis hier, 12 de ce mois, je me suis retiré à la campagne où j'entends désormais fixer mon séjour avec ma

famille, au moyen de quoi j'engage Messieurs de la municipalité de Quimperlé à ne plus me regarder comme citoyen de cette ville.

Le 15 mars M. Duvergier écrivait aussi :

Je suis résolu d'aller demeurer en ma maison de Kernot, paroisse de Mellac, où m'appelle journellement la nécessité de veiller à la culture de ma terre. Les traitements que j'ai éprouvés, joints à mon âge encore aggravé par des blessures reçues au service du roi et de la patrie, ne me permettent plus ce transport journalier. J'ai l'honneur de vous déclarer ce changement de domicile et de vous prier de ne me plus considérer comme habitant de Quimperlé, comme aussi de ne me pas comprendre dans le rôle de la capitation et autres contributions personnelles de cette ville.

Le 16 mars, Mme Jubin de Kerivily, née de Robecq, procuratrice de son mari absent, faisait la même déclaration que M. Duvergier et en des termes identiques.

Le 5 avril, Le Couriault du Quilio déclarait :

Résolu d'aller habiter, avec ma famille, ma maison de Perros (en Bubry) et d'y transporter désormais mon domicile, j'ai l'honneur d'en prévenir Messieurs les officiers municipaux, à l'effet de n'être plus réputé habitant de la dite ville, comme aussi de n'être pas compris au rôle de ses impositions à l'avenir et même pour la présente année.

Enfin, le 12 avril, J.-E. André de Léhec, qui bientôt émigrera — et mourra en émigration —, disait :

Mes affaires exigent ma présence à Kermorial et voulant désormais fixer mon domicile en Baye, où je suis porté au nombre des citoyens de cette paroisse, j'ai l'honneur de vous représenter que je ne dois plus être réputé habitant de Quimperlé ni être compris au rôle de ses impositions.

★
★★

Il y eut d'autres déclarations de changement de domiciles que nous n'avons pas retrouvées. En fait, la plupart des anciens privilégiés, nobles ou bourgeois, allèrent, en ce printemps, s'établir à la campagne. A peine resta-t-il à

Quimperlé deux ou trois nobles, comme René Le Rouxau de Saint-Drident et René-Laurent André de Kermorial, qui d'ailleurs prêteront le serment civique.

Cette petite émigration vers les manoirs préparera l'émigration hors des frontières. Mais, dans les manoirs solitaires, comme à Coblenz, on travaillera à la contre-révolution, jusqu'au jour où les comités révolutionnaires, armés de la loi des suspects, rappelleront en ville les émigrés de l'intérieur pour les tenir sous leur étroite surveillance.

JEAN SAVINA.



La justice de paix du canton de Cléden-Cap-Sizun

1790-An X (1801)

**Les juges : Michel Arhan
et Aimery-Laurent Allain, sieur de La Roche**

On sait que le département du Finistère, dont les limites avaient été fixées par l'Assemblée générale des députés de Bretagne, le 28 janvier 1790, fut divisé par la suite en neuf districts et chaque district en neuf cantons (sauf ceux de Carhaix et de Quimperlé qui n'en eurent que huit).

Parmi les neuf cantons du district de Pont-Croix, celui de Cléden fut composé des trois communes de Cléden, de Plogoff et de Goulien, avec chef-lieu à Cléden.

La loi des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ordonnait l'établissement dans chaque canton d'une justice de paix, formée d'un juge, d'un greffier et de plusieurs assesseurs. Cette institution, inconnue jusqu'alors en France, devait remplacer les justices seigneuriales supprimées et constituer le premier degré de juridiction, immédiatement en dessous des tribunaux de district. En créant les justices de paix, l'Assemblée Nationale « voulut instituer une juridiction paternelle, bornée aux affaires les plus simples, exercée pour ainsi dire au milieu des champs, exempte de la procédure et des formes qui obscurcissent tellement les procès que le juge le plus expérimenté ne sait plus qui a tort ou

raison » (1). Le juge de paix reçut une mission essentielle, inexistante auparavant, celle de médiateur, de conciliateur. Le légistateur voulait, de plus, rapprocher le tribunal des justiciables, pour éviter « les déplacements si longs, si onéreux et si fatigants, les sollicitations personnelles des plaideurs auprès des juges » (2). Il permit aux parties de présenter leurs plaintes directement, sans citations, en excluant les praticiens de campagne qui étaient les plus grands fléaux des justices d'ancien régime.

Il est inutile de rappeler les griefs si souvent exprimés contre ces justices ; mais nous devons cependant faire connaître les juridictions exercées sur le territoire des trois communes composant le canton de Cléden. La sénéchaussée royale de Quimper étendait sa juridiction sur tout le domaine du roi, assez compact en Cléden et en Plogoff ; le marquisat de Pont-Croix, dont le siège était à Pont-Croix, avait des domaines dans les trois communes ; le marquisat de Kerharo, qui eut son siège à Pouldavid et à Quimper, s'étendait sur une partie de Cléden ; la seigneurie de Lezoualch possédait la majeure partie de Goulien et avait son siège à Pont-Croix ; les reguaires de Cornouaille, dont le siège était à Quimper, possédaient quelques tenues en Cléden et en Plogoff ; enfin, de la baronnie du Pont dépendaient deux ou trois tenues en Goulien. Ainsi, les habitants de ces trois communes étaient justiciables de six juridictions différentes, les unes assez rapprochées, les autres fort éloignées. Aussi les cahiers de la plupart des paroisses du Cap demandent-ils la suppression de ces juridictions seigneuriales, la réforme de l'administration de la justice et la création d'une cour royale à Pont-Croix « pour la commodité des paroisses du Cap et des paroisses

(1) Rapport de Thouret, député du tiers état de Rouen (*Archives parlementaires*, t. XVI, 1^{re} série, p. 738).

(2) Baudouin, Administration de la justice (*La Révolution française*, t. XX, 1891, p. 514).

circonvoisines, éloignées de Quimper de 9 à 10 lieues » (1).

La nouvelle organisation judiciaire leur donnait toute satisfaction, non seulement par la création des justices de paix, mais encore par l'établissement d'un tribunal de district à Pont-Croix, devant lequel les appels ne pourraient être portés qu'après que le demandeur aurait produit une attestation du juge de paix déclarant qu'il avait offert inutilement sa médiation.

Voici, en peu de mots, quelle était la compétence des juges de paix : ils connaissaient, en matière civile, sans appel, jusqu'à la valeur de 50 livres, 1° des causes personnelles et mobilières ; 2° des actions pour dommages faits par hommes ou animaux aux champs, fruits et récoltes ; 3° des déplacements de bornes, usurpations de terre, arbres, haies, eau servant à l'arrosage des prés ; 4° des réparations locatives des maisons et fermes ; 5° des contestations entre fermiers et locataires ; 6° des questions de salaires, gages de domestiques ; 7° des actions pour injures verbales, rixes et voies de fait.

En dehors de ces prérogatives purement judiciaires, les juges de paix avaient hérité des juridictions seigneuriales de quelques attributions administratives, telles que les appositions, reconnaissances et levées de scellés, des nominations de tuteurs et curateurs, des émancipations de mineurs.

En matière criminelle, les juges de paix devaient rechercher les auteurs de crimes ou délits, concurremment avec la gendarmerie, procéder à l'interrogatoire sommaire des accusés, recueillir les dépositions des témoins et fournir au jury d'accusation du district les éléments d'information utiles.

Aux termes de la loi du 16 août 1790, les juges de paix devaient être choisis parmi les citoyens actifs du canton,

(1) Voy. *Les cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau*, publiés par J. Savina et D. Bernard, p. 88, 97, 105, 112, 119, 130.

c'est-à-dire être âgés de 25 ans, n'être pas serviteurs à gages et payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail. Ils devaient être élus par les citoyens actifs de leur ressort, réunis en assemblée primaire au chef-lieu du canton.

Quant aux assesseurs, au nombre de quatre par commune, ils étaient choisis parmi les notables et élus au scrutin de liste, au siège de chaque commune. Les juges et assesseurs étaient élus pour deux ans et rééligibles indéfiniment.

Avant de commencer l'exercice de leurs fonctions, les juges de paix devaient prêter, devant le conseil général de la commune de leur domicile, le serment de « maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de remplir avec exactitude les fonctions de leurs offices ». Ils choisissaient ensuite leurs greffiers, qui devaient prêter entre leurs mains le même serment qu'eux.

Le traitement des juges de paix, d'abord fixé à 600 livres, fut élevé à 900 livres en 1793 ; celui des greffiers, de 200 livres au début, fut porté à 350 livres. De plus, un décret du 6 mars 1791 alloua « pour les appositions et levées des scellés, 2 livres pour une vacation de trois heures et vingt sous pour les vacations suivantes, sans que le coût de l'une ou de l'autre pût excéder trois livres. Le greffier avait droit aux deux tiers de la somme allouée au juge ».

★
★★

Dans les quelques liasses de procédures provenant de la justice de paix de Cléden, déposées dernièrement aux Archives départementales, nous n'avons guère rencontré que des affaires banales. Cependant, nous avons crû devoir noter certains faits qui caractérisent l'esprit des habitants de la région.

Le 19 germinal an II (7 avril 1794), Guillaume Perfézou,

de Kerherneau en Plogoff et Pierre Mérour, de Kertanguy en Cléden, aperçurent une pièce de vin rouge flottant sur la mer et allant s'écraser sur le *garrec du* ; ils se jetèrent à l'eau et la poussèrent sur le sable de la baie des Trépassés. Ensuite ils transportèrent leur butin dans un village voisin, « pour éviter le péril où ils auroient pu se trouver vis-à-vis des gens mal-intentionnés qui auroient pu se trouver sur le rivage et auroient peut-être de force enfoncer la dite pièce, avant qu'ils auroient pu appeler des forces pour sa conservation ». La précaution n'était sans doute pas inutile ! La municipalité de Cléden, aussitôt prévenue, adressa une requête au juge de paix « tendant à faire partager la pièce de vin en question entre les citoyens de la commune, au prix du maximum, comme une denrée de première nécessité et fort rare dans ce temps ». Le juge était d'avis de faire faire la distribution sur place et il voulut s'opposer au transport du tonneau au bourg « étant à moitié crevé et hors d'état d'être transporté, attendu le péril de sa perte ». Mais les officiers municipaux et les membres du comité de surveillance ne l'entendaient pas ainsi ; ils soupçonnaient le juge de vouloir s'approprier l'aubaine et devant leurs menaces, celui-ci dût céder. La pièce de vin fut donc charroyée au bourg, mise en un cellier dont la clef fut remise au préposé des douanes. Le 22 germinal, on procéda au partage entre les citoyens de la commune, à raison de 30 sous le pot. On distribua en tout 63 pots et 3 chopines, ce qui produisit la somme de 129 livres 8 sous. Le fût vide fut vendu 8 livres 5 sous. Les frais de sauvetage, de garde, de charroi, de vente et partage montèrent à 115 livres 12 sous, sur lesquels le juge reçut 40 livres, le greffier 26 livres, les sauveteurs et gardiens 18 livres et les préposés des douanes, pour assistance, 4 livres. Ainsi, l'affaire, après avoir failli dégénérer en troubles, se termina fort régulièrement à la satisfaction de tout le monde.

Le 7 août 1792, le juge Michel Arhan condamna Etienne Le Bonis à vingt sous d'amende, à la requête de Louise-Renée-Marie de Rospiec, dame de Lezoualch, pour « avoir fait du feu dans l'intérieur d'un arbre, sous prétexte de faire sortir un essaim d'abeilles ».

Vers la même époque, Daniel Kerloch, de Kérandraon en Primelin, fut condamné à 50 livres de dommages et aux dépens pour avoir « maraudé des fruits » chez Jean Le Normant à Keridiern-ar-veil.

Le 21 juillet 1793, le mari de Catherine Kerlan, de Kernot en Cléden, attrapa 24 livres de dommages et intérêts, « attendu que Catherine Kerlan a eu tort de donner des soufflets et de casser le pot d'écuelle, *façon de Bordeaux*, sur la tête de Catherine Normant sa voisine ». Pensez donc, un pot d'écuelle façon de Bordeaux ! (il s'agit d'un pot en forme d'écuelle : *pod-scuell*).

Pendant la Terreur, de fréquentes visites domiciliaires furent faites au Cap pour rechercher les prêtres réfractaires. Jeanne Danzé de Kerferguel, en Cléden, était soupçonnée de cacher un prêtre et, pour être laissée tranquille, elle avait remis à Bernard Scoarnec, du moulin de Kerharo et à Clet Chalm, de Lanzulien, grenadiers de la garde nationale, la somme de 5 livres 15 sous. Néanmoins, une fouille fut faite chez elle le 2 juin 1793, sous la direction de Pierre Pellerin, capitaine des grenadiers. De dépit, Jeanne Danzé réclame le remboursement de son argent et le juge Michel Arhan, non seulement lui donne satisfaction, mais condamne les militaires à 12 livres d'amende. Ceux-ci durent sans doute se juger encore quittes à bon compte, car si pareilles tractations avaient été portées à la connaissance des autorités, ils auraient été plus sévèrement punis, de même que leur complice.

La même année, à propos de la succession de Françoise Sicourmat, de Cléden, Michel Arhan, ou plutôt son greffier Jean Lannou, caractérise les agissements de l'un de ses

héritiers, Jean Bétrom, en des termes qui ne manquent ni d'humour ni de sel : « les manœuvres de la fourberie, l'avidité de s'enrichir qui, sous l'ancien régime et dans l'actuel a toujours fait le mobile du cœur de Bétrom, fusion funeste de ses passions, il a su s'approprier un bien dans lequel il n'avoit aucune prétention »... « il manquoit de chemises à sa femme, celle-ci (Francoise Sicourmat) en avoit quarante ; il manquoit de l'argent à Bétrom, celle-ci avoit de la graine de lande ; il vouloit faire gras en carême, elle avoit provision de lard ; on ajoutera peut-être, d'après une preuve par commune renommée qu'elle avoit des écus... » On sent l'indignation frémissante du brave juge devant la malhonnête cupidité de l'héritier trop pressé, auquel il inflige d'ailleurs une punition bien méritée.

Après la suppression des sièges d'amirauté, une partie de leurs attributions fut dévolue aux juges de paix, telles que la surveillance des naufrages et l'organisation du sauvetage des épaves. Dans une région comme le Cap-Sizun, ces prérogatives ne constituaient certes pas une sinécure. Cependant l'on voit qu'ils se sont acquittés consciencieusement de leur mission. En frimaire an III, Michel Arhan dut passer plusieurs nuits sur la côte pour surveiller le sauvetage de la cargaison de cuirs, huile de baleine et suif, provenant du vaisseau espagnol *La Conception* qui, chassé par la frégate *La Républicaine Française*, de Bordeaux, était venue s'échouer sous Kerguerriec, en Goulien. Quelques détournements ayant été commis par les riverains, il fit nommer deux commissaires par les municipalités de Goulien et de Beuzec pour assister le receveur dans les visites domiciliaires.

Dans la nuit du 18 au 19 ventôse an VIII (9-10 mars 1800), le vaisseau de la marine anglaise *Le Repulze*, de 64 canons et 432 hommes d'équipage, commandé par Jeannes Aluice, vint se briser sur les rochers de la côte de Trouéréneec en Cléden. 40 hommes environ purent se sauver et prendre le

large dans la grande chaloupe et le grand canot ; le reste de l'équipage, 392 hommes, fut conduit par la force armée à Audierne et à Pont-Croix. Le juge de paix Allain dut organiser le sauvetage et l'escorte de l'équipage et pourvoir à la garde d'une grande quantité d'objets arrachés à la mer au Quinhas. Pendant plusieurs nuits et plusieurs jours il fut obligé de se tenir sur les lieux du sinistre pour surveiller les débris du naufrage.

★
★★

La date des élections des juges de paix et de leurs assesseurs fut fixée au 20 décembre 1790 par le Conseil général du Finistère. Les électeurs du canton de Cléden se réunirent ce jour-là au bourg de Cléden et voici le procès-verbal qui fut rédigé à la fin des opérations :

« L'an mil sept cent quatre vingt dix, le vingt décembre, l'Assemblée primaire du canton de Cléden-Cap-Sizun ayant été annoncée dans les paroisses respectives qui forment le canton, le douze décembre de la présente année, suivant les instructions de MM. les administrateurs du district de Pont-Croix, annoncée par les officiers municipaux des trois paroisses... Les habitants actifs des paroisses de Cléden, Plogoff et Goulien s'étant réunis environ les dix heures, en l'église paroissiale de Cléden-Cap-Sizun, chef-lieu du canton, lieu indiqué par la municipalité de Cléden, ont demandé le doyen d'âge de l'assemblée ; Clet Perherin s'est présenté, lequel a été reconnu pour être le plus ancien. Germain Marzin, Jean Couillandre et Mathieu Kerloch ayant été reconnus pour les plus anciens d'âge, ont pris la place de scrutateurs, et à la voix unanime de l'assemblée, Pierre Pellerin a rempli les fonctions de secrétaire.

« Ce préalable rempli, M. le président a fait annoncer à l'assemblée qu'il étoit tenu de procéder à un scrutin pour nommer un président effectif.

« M. le président a ordonné l'appel nominal de tous les citoyens actifs des paroisses formant le canton ; l'appel fait, le nombre des votans est trouvé être de cinquante-neuf ; le scrutin recensé et dépouillé, la

majorité s'est réunie pour M. Le Gall, recteur et maire de Plogoff, et comme tel il a été proclamé président de l'assemblée ».

On procède ensuite à la nomination d'un secrétaire ; Mathieu Kerloch obtient la majorité et est proclamé secrétaire. Les trois scrutateurs élus à la suite furent Nicolas Dagorn, Pierre Chever et Michel Arhan.

« M. le recteur de Cléden ayant, au nom de sa municipalité, présenté à M. le président deux paquets portant le cachet du district de Pont-Croix, M. le président en ayant fait ouverture, le premier contenait des adresses, tant en français qu'en breton relatives à l'objet de l'assemblée. Le président les a distribués sur le champ ; au vœu des citoyens présents, lecture et explication faites de l'une et de l'autre des adresses, l'assemblée s'est trouvée surprise de voir dans ces adresses bretonnes des sarcasmes et des libelles contre MM. les prêtres et a déclaré qu'aucun du canton n'avoit, ni directement ni indirectement, mérité les reproches qu'on sembloit leur faire, les ayant toujours reconnus pour vrais patriotes, aimant Dieu, la loi et le Roi.

DU 20 DÉCEMBRE, DEUX HEURES APRÈS-MIDI.

« M. le président ayant annoncé que personne n'avoit le droit de voter pour l'élection du juge de paix, qu'il ne se fut auparavant fait inscrire sur le rôle d'inscription civique, a fait mander les maires et officiers municipaux des différentes paroisses du canton, et leur a demandé la représentation de leurs rôles, lesquels ne les ayant pas représentés, le président a dit qu'il était encore temps de se faire inscrire. L'assemblée s'est faite inscrire sur le champ, chacun dans sa municipalité.

« Cela fait, on a procédé à un premier scrutin pour la nomination du juge de paix, par appel nominal. Le nombre des votants s'est trouvé monter à quatre vingt quatorze. Ce scrutin n'a rien décidé, les voix se trouvant partagé, et vu qu'il était six heures du soir...

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1790

« L'assemblée réunie environ les dix heures, le président lui a annoncé qu'on avoit, le jour précédent, voté sur un sujet inéligible suivant les décrets de l'Assemblée nationale, dont il fut donné lecture à haute voix, en breton et en françois, pour qu'on ne se méprît point.

Au scrutin suivant personne ne réunit la majorité absolue ; « malgré la défense faite par le président de voter sur Barbeoch, il réunissoit cependant le plus de suffrages. L'assemblée consultée sur le défaut d'éligibilité, il s'est trouvé trente-cinq contre dix-sept qui ont voté à son exclusion.

DU 21 DÉCEMBRE APRÈS-MIDI

« Le président a déclaré à l'assemblée que le dit Barbeoch, reconnu pour inéligible, ne pouvoit pas concourir avec des sujets éligibles pour être nommé juge de paix. Les opposans ayant persisté avec tumulte dans leur opposition et ayant refusé d'en venir à un troisième scrutin, exclusion faite du dit Barbeoch, l'appel nominal ayant été commencé de l'avis de la majorité, et le tumulte augmentant toujours, le président a déclaré remettre la décision aux administrateurs du district et du département.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1790

« L'assemblée réunie environ les dix heures du matin, M. le président a fait faire lecture à l'assemblée du procès-verbal des 20 et 21 décembre présente année, laquelle l'a approuvé. Le président a donné ensuite lecture, tant en français qu'en breton, de l'arrêté du directoire de Pont-Croix, séance du 24 courant, relatif aux contestations de l'assemblée du 21, par lequel le sieur Barbeoch reconnu pour inéligible, est déclaré inhabile à concourir pour le troisième scrutin ».

Après que Nicolas Dagorn eût demandé aux électeurs de ne pas voter pour lui, le président a annoncé l'ouverture du troisième tour de scrutin. « Les billets comptés se sont trouvés être de cent trente trois (1), égaux au nombre des votans, et dépouillés, MM. les scrutateurs ont annoncé que Michel Arhan avoit réuni la majorité plus qu'absolue, et M le président l'a proclamé juge de paix.

« M. le président a annoncé à l'assemblée qu'il désiroit qu'on eût chanté le *Te Deum* à cette occasion, laquelle lui a marqué sa satisfaction. Il a prié M. le recteur de Cléden de vouloir bien permettre que l'assemblée marquât sa joie et sa satisfaction en chantant dans son église ce cantique d'allégresse, lequel s'y est prêté dans toute la joie de son cœur... »

(1) Le nombre des électeurs présents est très faible. Les trois communes contenaient au moins 500 citoyens actifs en 1790

Malgré l'heure tardive, les électeurs demandèrent que toutes les opérations fussent terminées ce jour ; sans désespérer, on procéda à l'élection des assesseurs, qui furent : Noël Bourdon, Clet Bériet, Jean Kerloch et Michel Perherin pour la commune de Cléden ; Mathieu Kerloch, Jean Quéré, Yves Riou et Jean Le Bras pour Goulien ; Simon Carval, André Carval, Guillaume Salaün et Jean Charlès pour Plogoff (1).

Le nouvel élu, Michel Arhan, était né à Kergaradec, en Cléden, le 7 octobre 1742. C'était un cultivateur aisé, pourvu d'une assez bonne instruction pour l'époque. Honnête homme certes, mais un peu vain.

Dès le 31 décembre 1790 il déposait au greffe une expédition du procès-verbal d'élection et le 2 janvier 1791, il prêtait serment devant la municipalité de Cléden. Mais, écrit-il aux administrateurs du district, « il me reste un petit pas à faire, qui est des plus essentiels et de la plus grande importance, c'est le choix de mon secrétaire-greffier ». Il avoue son embarras : « Je prends ce district pour un pilier de la constitution et de mon soutien ; les administrateurs pour autant de pièces dont il est construit ; je le prends de plus pour un flambeau allumé pour illuminer son arrondissement ; cette lumière que je ne dois jamais perdre de vue, à la faveur de laquelle je dois surmonter tous les obstacles que je pourrais rencontrer et marcher d'un pas assuré en l'exercice de mes fonctions ». Trois candidats lui ont offert leurs services : Le Lannou, notaire à Audierne, recommandé par Guezno aîné, Quéré, ancien notaire à Saint-Thugen et Pellerin, ancien avocat, originaire de Cléden. « Voilà, MM. les citoyens les plus remarquables qui se sont présentés à moi, mais je n'ai donné ma parole à personne et ne la donnerai pas que sur vos suffrages. J'espère que vous ne me refuserez pas la grâce que je vous demande et le plus tôt possible ». Nous ignorons

(1) Arch. du Finistère, L. U. (Affaires judiciaires).

la réponse des administrateurs, mais, en définitive, il ne choisit aucun des trois candidats précités. Ce fut à l'un de ses voisins, cultivateur comme lui, Michel Kerloch de Kergaradec, qu'il confia la charge d'être son secrétaire-greffier. Mais, dès le 18 avril 1791, Michel Kerloch se voit contraint de donner sa démission : « Je sens aujourd'hui, écrit-il au juge, que je ne puis continuer les fonctions dont je suis chargé sans m'exposer à compromettre la tranquillité de plusieurs familles et sans me compromettre moi-même, le rapport des difficultés que vous avez à résoudre, les obligations que me prescrivent différents décrets postérieurs à ma nomination exigent des connaissances que je n'ai pas acquises et présentent des inconvénients que je n'avais pas prévus ». C'était reconnaître sincèrement que ni le juge ni le greffier n'était à la hauteur de la situation. Le rapporteur Thouret avait cependant affirmé « que tout homme de bien, pour peu qu'il eût d'expérience et d'usage, pouvait être juge de paix » ; un autre constituant avait encore renchéri en déclarant : « cet homme des champs, qui vérifie sur le lieu même l'objet du litige et qui trouve dans son expérience des règles et des décisions plus sûres que la science des formes et des lois n'en peut fournir aux tribunaux ». Michel Arhan eut la sagesse d'accepter la démission de Michel Kerloch et il nomma pour le remplacer Jacques Lannou, âgés de 28 ans, notaire et fils de notaire, qui prit son domicile chez Noël Bourdon à Kergaradec. Il garda ce même greffier jusqu'à la fin de l'an II ; son successeur fut un cultivateur de Brémel, en Cléden, Yves Barbéoch, qui continua ses fonctions avec Aimery-Laurent Allain, lorsque celui-ci remplaça Michel Arhan.

Michel Arhan fut réélu en 1792 et à la fin de 1794, il arrivait encore en tête des listes formées par les autorités constituées et les sociétés populaires du canton. Il fut donc fort surpris d'apprendre qu'un arrêté des représentants

Guezno et Guermeur, en date du 5 ventôse an III (23 février 1795), avait nommé pour le remplacer Aimery-Laurent Allain. Le 28 pluviôse an III (16 février 1795) il demanda à l'agent national du district de Pont-Croix les raisons de sa destitution : « continué par le vœu général, quels motifs ont pu occasionner mon remplacement ? Est-ce incapacité ? Mille fois j'ai donné des preuves du contraire, et je suis peut-être le seul juge de paix du ressort dont aucun des jugemens, depuis plus de quatre ans, n'ont été provoqués en appel. Est-ce incivisme ? Le contraire seroit encore attesté par les habitans du canton qui ont tant de fois rendu à mon patriotisme le témoignage le plus authentique. Je te prie, citoyen, de me communiquer les raisons de ma suppression ; j'y suis d'autant plus intéressé que ma réputation, qui m'est plus chère que la vie, doit en dépendre... Fort du témoignage de ma conscience, résolu de faire à la patrie le sacrifice de mes talens et de mon être, j'ai comme citoyen, le droit d'écarter le soupçon qui va iniquement planer sur ma tête. Laissant là l'ambition et l'intérêt, alimens des basses âmes, je veux, si je le mérite, que tout le monde sache que je sors de la justice de paix avec mon intégrité primitive et que je l'ai administrée pendant quatre ans et quelques mois avec zèle, connoissance, civisme et impartialité ». Ces déclarations emphatiques ne changèrent évidemment rien ; les représentants du peuple avaient tout pouvoir pour changer, pour « épurer », comme on disait alors, toutes les autorités constituées.

Nous savons que lors de la première élection du juge de paix en 1790, Aimery-Laurent Allain avait déjà manœuvré pour essayer de faire élire Barbéoch, son candidat, contre Michel Arhan. Depuis le 24 pluviôse an III (12 février 1795), il n'assistait plus aux audiences du tribunal du district de Pont-Croix dont il était membre. On peut donc dire que ce fut à ses intrigues auprès des représentants Guezno et Guer-

meur qu'il dût sa nomination.

Michel Arhan s'était chargé, à défaut de candidat volontaire, de faire le recouvrement des impositions foncières et mobilières de Cléden pour l'an II et l'an III. Déjà, en 1792, Clet Kérisit, officier municipal, désigné par le Conseil général de la commune, avait refusé malgré tous les avertissements, et avait été exécuté dans ses meubles, fruits et effets mobiliers jusqu'à concurrence des deux tiers de la somme portée au mandement des contributions. En l'an V, Le Moan, commissaire du directoire exécutif près l'administration cantonale de Cléden, écrivait que « les comptes du percepteur sont dans un état que je ne puis débrouiller ». Il était redevable, sur les impositions de l'an II et de l'an III, d'une somme de 567 fr. 90. Pour combler le déficit, son mobilier fut vendu au marché de Pont-Croix. Michel Arhan mourut le 8 brumaire an VI (29 octobre 1797) ; sa veuve et son fils diront que le chagrin l'avait abattu et qu'il fut victime de sa trop grande confiance. Il laissait huit enfants dont plusieurs en bas âge.



Aimery-Laurent Allain naquit au bourg de Lanvoy, trêve de Hanvec, le 27 février 1739, de Maître Ollivier-Laurent Allain, sieur de la Roche, notaire et procureur en la vicomté du Faou, et de Marie-Marguerite Bagenne. Il fut reçu avocat en Parlement de Bretagne le 3 avril 1766 et prêta serment le 8 (1). Le 19 mai suivant, il épousa, à Châteaulin, Elizabeth-Marie Ruinet, veuve de noble homme Jacques Boëssière, en son vivant marchand de drap à Châteaulin (2). Par mandat du 16 mars 1768, le comte de Kervégant et autres lieux, baron de Tréziguidy, demeurant à l'hôtel de Kervégant à Lannion, lui octroya la charge de sénéchal et premier juge

(1) Arch. Finistère. Sénéchaussée de Châteaulin. B 44.

(2) Etat-civil de Châteaulin.

de la juridiction de Tréziguidy qui avait son siège à Saint-Ségal et s'étendait en Pleyben, Saint-Ségal, Quimerc'h, Lopérec, Brasparts, Lannédern et Châteaulin (1).

L'exercice de cette charge ne suffisait sans doute pas à son activité, car à l'audience du jeudi 3 novembre 1774, il remontre aux magistrats du siège royal de Châteaulin « que, par commission en date du 21 octobre dernier, luy donnée par Mgr le Procureur général du Parlement de cette province, il a été admis à le substituer au siège, pour jouir aux honneurs, prérogatives et émolumens attribués au dit office » (2).

Allain de la Roche n'occupera pas longtemps ces deux fonctions ; en 1776 il vendit son office de sénéchal de Tréziguidy à maître Alexandre-Marie de Leissègues et l'année suivante il est remplacé comme procureur du roi à Châteaulin par Alexandre-Théophile Le Bescond de Chef-du-Bois (3). Mais, avant de résigner ces deux emplois, il avait acquis, le 15 novembre 1775, de Vincent-Charles Le Blond de Saint-Aubin, la charge de sénéchal, bailli et lieutenant de la juridiction du marquisat de Pont-Croix pour la somme de 13.400 livres. Le 15 décembre suivant il en recevait le mandat de la comtesse de Forcalquier, prêta serment devant le siège présidial de Quimper le 20 avril 1776 et fut installé dans ses fonctions, le 25 avril, par maître Alexandre-Marie de Leissègues, ancien avocat à la cour, commissaire du présidial. La provision de juge-gruyer du marquisat lui fut également accordée par la cour de la maîtrise des eaux et forêts de Carhaix, le 14 février 1778 (4).

(1) H. Bourde de la Rogerie, liste des juridictions exercées aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le ressort du présidial de Quimper, dans le *Bull. de la Soc. arch. Finistère*, t. xxxviii, 1911, p. 259.

(2) Registre d'audience du siège de Châteaulin, à la date.

(3) Arch. Finistère. Siège de Châteaulin, B 41.

(4) Arch. Finistère. Fonds du marquisat de Pont-Croix.

Aimery-Laurent Allain de la Roche et sa femme s'en vinrent donc résider à Pont-Croix. Mais la bonne intelligence ne régnait guère dans le ménage. En 1783, excédée des sévices de son mari, la femme Allain quitta le domicile conjugal et porta plainte au présidial de Quimper. Voici quelques dépositions recueillies au cours de l'enquête : Corentine Le Goas, femme de Charles Kerivel, maître cordonnier, déclare : « l'été dernier, étant en journée chez les sieur et dame Allain, elle fut témoin d'une dispute qui se termina par un coup de poing que le mari donna à sa femme, laquelle se sauva derrière la chaise de la déposante pour en éviter d'autres, que peu de tems avant que la dame Allain aît quitté la maison de son mari, elle l'a vue sortir en jetant des hauts cris, qu'elle étoit blessée à la tête au point que le sang couloit le long de son visage et sur ses hardes, qu'on lui a dit depuis que cette blessure avoit été faite par un os que son mari lui avoit lancé ; ajoute qu'étant voisine des sieur et dame Allain, elle a vu plusieurs fois le mari chasser sa femme de la maison ».

Jean Kerivel, geolier dépose « que la dame Allain s'est plusieurs fois réfugiée chez lui pour se soustraire aux mauvais traitemens et aux sévices de son mari, que lorsqu'elle venoit chez lui, elle sembloit être exténuée de besoins ».

Marie-Jeanne Mévellec lingère « a travaillé souvent en journée chez le sieur et dame Allain et a été témoin d'un nombre infini de querelles et d'altercations vives et scandaleuses, que le mari appeloit sa femme p.... g.... et d'autres gratifications grossières et obscènes ».

Marguerite Poquet, servante du sieur du Cosquer (subdélégué) « passant devant la maison du sieur et dame Allain, fut arrêtée par les pleurs et les cris de la dite dame qui étoit assise à sa porte, qu'elle se plaignoit beaucoup d'une douleur vive au bras, et montrant à la déposante un tison qui étoit à ses pieds, elle lui dit que son mari venoit de s'en servir pour

la maltraiter ».

Messire Louis-Marie-Laurent Billon, recteur de Beuzec, demeurant à Pont-Croix « dit se présenter pour obéir à la justice et n'avoir rien à dire, attendu qu'il est le pasteur commun des partis et confesseur de la demanderesse ».

Enfin, Elisabeth-Marguerite Rohou, épouse de Louis-François Tréhot-de-Clermont (intendant du marquisat), « dépose que la dame Allain s'est réfugiée deux fois chez elle de nuit et deux fois chez le sieur Gorrec (procureur-fiscal du marquisat), que le sieur et dame Allain vivent depuis longtemps en mauvais ménage et qu'il seroit à désirer qu'il fussent séparés et que la voix publique donne tous les torts au sieur Allain ».

Par sentence du 24 mai 1783, le présidial de Quimper prononça la séparation de corps et de biens entre le sénéchal et sa femme (1).

Le 9 décembre 1786, Allain de la Roche vendit sa charge de sénéchal à Louis-François Tréhot de Clermont, au profit de son fils Amand Louis pour la somme de 9000 livres, mais il conserva les fonctions de bailli et lieutenant, qu'il exerça jusqu'à la dernière audience de la juridiction, du 10 septembre 1789.

La suppléance du sénéchal du marquisat ne lui suffit pas ; le 11 juillet 1787 il acquiert l'office de notaire royal et apostolique de la sénéchaussée de Quimper que tenait Christophe-Augustin-Charles Piriou (2) ; il continue même à plaider comme avocat (3).

Après la suppression des juridictions seigneuriales, Allain de la Roche s'installa comme notaire à Théolen en Cléden ; il présida l'assemblée électorale de Cléden, le 12 avril 1789,

(1) Arch. Finistère, B 453.

(2) Arch. Finistère, B 438.

(3) Arch. Finistère, B 464.

pour la nomination des électeurs devant se rendre à l'Assemblée générale de la sénéchaussée pour le choix des députés aux Etats généraux. Il fut même l'un des quatre électeurs de la paroisse.

A l'élection des juges du tribunal du district de Pont-Croix, le 21 octobre 1790, il réussit seulement à se faire élire deuxième suppléant, mais par suite du désistement de M. de Kercadio, il devient juge en titre et siège à partir du 13 janvier 1791.

Au renouvellement du 26 novembre 1792, Allain est élu président du tribunal ; à celui du 13 janvier 1793, il n'arrive plus que deuxième juge. Le 29 nivôse an III (18 janvier 1795) un arrêté des représentants Villers et Desrues, le nomme de nouveau président. Ce ne fut pas pour longtemps puisque, nous l'avons déjà dit, un arrêté de Guezno et Guermeur, en date du cinq ventôse an III (23 février 1795), l'appellait à la justice de paix du canton de Cléden.

Après le vote par la Convention, le 20 septembre 1792, de la loi du divorce et la publication des décrets qui en facilitaient l'application, particulièrement celui du 14 nivôse an II (3 janvier 1794), Aimery-Laurent Allain crut le moment venu de briser définitivement les liens qui l'unissaient à sa femme, dont il vivait séparé depuis 1783. La formalité de dissolution de mariage fut accomplie, le 26 pluviôse an II (14 février 1794) en ces termes : « Devant Corentin-Guillaume Le Faucheur, officier public, est comparu Aimery-Laurent Allain, juge au tribunal de Pont-Croix, âgé de 55 ans, originaire de la commune du Faou, à l'effet de dissoudre son mariage avec la citoyenne Elisabeth-Marie Ruinet, lequel a dit qu'il a donné assignation à la dite citoyenne Ruinet à comparoir pour voir, aux termes des décrets de la Convention et sur le fondement de la sentence du ci-devant présidial de Quimper du 24 mai 1783, qui juge la séparation de corps et de biens d'entre parties, laquelle a été exécutée, dissoudre

par le divorce le mariage ci-devant contracté... Délai passé sans que la dite Ruinet, ni personne pour elle ne s'est présentée, vu l'article 15 de la section 2 du décret relatif à l'état-civil, j'ai prononcé que le mariage contracté entre le dit Allain et la dite Ruinet est dissous (1).

Dix jours après, le septidi de la première décade du 6^e mois de l'an 11 (25 février 1794), Allain épousait à Pont-Croix Marie-Anne Le Goff, âgée de 32 ans, fille de défunt Clet Le Goff, cultivateur, et de Marie-Anne Le Touller, originaire de Théolen en Cléden et domiciliée à Pont-Croix. Rappelons qu'Allain avait séjourné à Théolen au début de la Révolution ; Marie-Anne Le Goff l'avait probablement accompagné à Pont-Croix comme gouvernante. De ce mariage naquirent quatre enfants : Aimery-Clet-Marie-Angèle, né à Pont-Croix en 1795 ; Geneviève-Marguerite, née à Cléden en 1796 ; Ollivier-Yves-Laurent, né à Goulien en 1798 et Hyacinthe-Marie-Anne, née également à Goulien en 1801.

Après sa nomination de juge de paix, Allain vint s'établir au bourg de Cléden ; il exerçait ses fonctions à son domicile « vêtu d'un bonnet de laine grisâtre, d'un gilet bleu, d'une culotte et bas de toile ».

Le 9 messidor an 11 (27 juin 1796), il se rendit acquéreur du presbytère de Goulien et ses dépendances, consistant en une maison principale couverte d'ardoises, écurie au levant, appenti, poulailler, crèche, souille à porcs, hangar, cour close, jardin, avenue, courtil, un parc de terre chaude, deux prés fauchables et une garenne de terre froide, pour la somme de 2025 francs, payable moitié dans la décade et l'autre moitié dans les trois mois. La propriété avait été prisee par Allain lui-même, en qualité d'expert, pour la valeur

(1) Etat-civil de Pont-Croix. De l'an 11 à l'an XIII (1804), deux divorces furent prononcés à Pont-Croix : celui d'Allain et celui de Denis Kerninon et de Marie Cabillic (30 nivôse an 11).

exacte du prix de vente. Aucun compétiteur ne se présenta (1).

Le 15 ventose an viii (6 mars 1800), il achète encore : 1° une tenue à Penanrun-huella, en Goulien, profitée à domaine congéable par Jean-Marie Danzé et consorts, contenant sous maison, aire, pourpris et issues, huit ares ; sous terres chaudes cinq hectares, sous terres froides 1 hectare 45 ares, produisant de revenu 6 boisseaux de froment, 6 boisseaux de seigle et 6 chapons. Sur une mise à prix de 800 francs, fixée par Allain, une deuxième enchère le laissa adjudicataire pour 805 francs ; 2° une tenue à Kerbeullec et Ménez-Guéguen, en Goulien, exploitée par Alain Bocou et Jean Bourbé, à domaine congéable, contenant sous bâtiments de ferme, 2 ares, sous prairies, 20 ares, sous terres écobuables et froides, 1 hectare et produisant de revenu 10 boisseaux de froment, 2 boisseaux de seigle et 2 chapons. Sur une mise à prix de 896 francs, Allain demeura adjudicataire, au deuxième feu, pour 901 francs. Ces deux dernières propriétés dépendaient de la terre de Lezoualc'h et elles étaient mises en vente comme bien national par suite de l'émigration du seigneur, Hyacinthe-Antoine Mascarenne de Rivière (2).

Le juge de paix et sa famille vinrent demeurer au presbytère de Goulien à la Saint-Michel de l'an v (29 septembre 1797). Ils y furent bientôt en butte aux tracasseries de leurs voisins, Jean Dréau et Anne Kerloch, sa femme, de Mesmeur. Allain les appela devant l'un de ses assesseurs pour s'expliquer sur certaines paroles injurieuses à lui adressées, telles que :

Querz da glask ar palto bras

(Va chercher le grand paletot. Nous ignorons à quoi font allusion ces paroles) ;

Yan an diou vrec

(1) Arch. Finistère, Q 1, f^o 209.

(2) Arch. Finistère, Q 23, f^{os} 265, 273.

(Jean aux deux femmes. Ceci rappelle son divorce).
Quant à sa femme, elle avait été traitée de :

*Groec an dantellès, ar rubanou,
Roed a veso dit ar saquen sei.*

(Epouse aux dentelles, aux rubans. On te donnera une casaque de soie. Elle aimait sans doute les quolifichets !).

Jean Le Dréau et sa femme protestèrent qu'ils n'avaient jamais dit pareilles choses et déclarèrent qu'ils considéraient le citoyen Allain et sa femme comme des braves et honnêtes gens. Le juge de paix se désista de sa plainte.

Aux élections primaires de l'an v, le 6 germinal (26 mars 1797) « un tumulte s'éleva au début sur une réclamation d'un électeur qui disait que le juge de paix, qui avait refusé, en un certain temps, de prêter serment, ne pouvait plus être élu ». Allain fut cependant réélu, à une très faible majorité, par 37 voix sur 70 votants. Le commissaire du directoire exécutif de Cléden, Le Moan, rendant compte de cette élection, disait « que la nomination du juge de paix n'avait pas été des plus constitutionnelles ». De son côté, Le Goazre, commissaire de l'administration centrale du Finistère, avisait le ministre de la justice, le 12 ventose an vi (2 mars 1798) qu'il avait signalé à l'accusateur public plusieurs juges de paix, dont Allain, et leurs assesseurs, des notaires, qui s'étaient abstenus d'assister à la fête célébrée en mémoire de la punition du dernier roi des Français (1). Ces imputations ne paraissent cependant pas avoir eu pour Allain aucun effet fâcheux. Il fut réélu juge de paix, à chaque renouvellement, jusqu'en l'an x.

Aimery-Laurent Allain mourut le 30 nivose an x (20 janvier 1802) et fut inhumé le lendemain à Goulien (2). Il laissait quatre enfants âgés de 7, 5, 3 ans et quatre mois.

Après la mort de son mari, Marie-Anne Le Goff fit écrire

(1) Arch. Finistère. Reg. L 97, f° 38.

(2) Etat civil de Goulien.

au juge de paix du Faou pour le prier d'avertir les parents du défunt de venir instituer un tuteur aux mineurs ; n'ayant reçu aucune réponse, elle fit nommer tuteur son frère Jean Le Goff, de Théolen en Cléden.

L'inventaire fait après le décès mentionne : une cuisine pourvue de divers ustensiles ; dans la première chambre, à l'étage, un lit, une table, une table de nuit, une pendule ; dans le cabinet, une table, un lit à rideaux, traversin de balle, deux draps, deux couvertures blanches, deux petites couchettes superposées pour les enfants ; dans la deuxième chambre, un lit à rideaux de bazine, coëtte de plume et sommier de crin, deux oreillers de plume, deux draps et deux couvertures de laine blanche, deux armoires à deux battants ; dans l'écurie, une cavale blanche hors d'âge ; dans la crèche, trois vaches hors d'âge et une génisse. Plus trois couverts d'argent.

Un an après la mort de son mari, Marie Anne Le Goff prit un précepteur pour instruire ses enfants, Alain Lastennet, né à Goulien le 25 octobre 1771. En 1806, celui-ci écrivait à l'évêque de Quimper : « Au commencement de la Révolution je faisais mes études au collège de Quimper. En 1792, j'étais écolier de 3^e ; je n'avois que 18 ans et quelques mois. On profita de mon inexpérience et de ma jeunesse et on m'engagea par toutes sortes de moyens à embrasser l'état ecclésiastique. Il y a trois ans que j'instruis dans la commune de Goulien les enfants d'une veuve. Hélas ! Monseigneur, j'ai abusé de la confiance de la mère et elle est enceinte de mon fait » (1). Il sollicite l'autorisation d'épouser la veuve, ce qui lui fut sans doute accordé, car ils se marièrent à Goulien le 27 juillet 1806, et le 7 août, il leur naissait un fils.

Les descendants du juge de paix vinrent se fixer par la suite à Lanzulien en Cléden, où disparut, il y a quelques an-

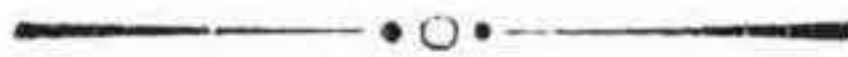
(1) Arch. de l'évêché.

nées, le dernier du nom (1).

La justice de paix de Clédén était elle-même virtuellement supprimée ; l'arrêté des Consuls du 7 brumaire an x (29 octobre 1801), pris en exécution de la loi du 8 pluviôse an ix (28 janvier 1801) qui ordonnait la réduction des justices de paix, fixa le nombre de celles-ci à 43 pour le département du Finistère. Le siège du tribunal fut transféré à Pont Croix qui devenait le chef-lieu du nouveau canton, formé des treize communes qui le composent actuellement.

Les archives de la justice de paix de Clédén, comprenant six registres et 620 minutes, furent déposées au greffe de Pont-Croix par Touller, maire de Clédén, le 7 vendémiaire an xii (30 septembre 1803).

DANIEL BERNARD.



(1) Le souvenir du juge de paix Allain est resté très vivace au Cap, mais ses descendants n'aimaient guère qu'on leur en parlât. On raconte que M. Le Carguet, ancien percepteur d'Audierne, ayant appelé son arrière-petit-fils Allain de La Roche, celui-ci lui répondit avec vivacité : Allain de la m...

UN CENTENAIRE PASSÉ INAPERÇU DANS LE FINISTÈRE “ LE CHOLÉRA ”

L'année 1932 a marqué le centenaire de l'apparition d'un fléau qui fit en son temps un grand nombre de victimes, le choléra-morbus.

Venu de l'Inde, où il est endémique, le choléra avait désolé l'Asie entière. Malgré toutes les précautions prises, il avait pénétré en Russie et, de là, gagné tous les autres pays. Les cordons sanitaires multipliés ne pouvaient l'arrêter; le mal sautait de ville en ville, de capitale en capitale. Paris s'en préoccupa peu tout d'abord, mais bientôt le nombre croissant des malades jeta partout l'inquiétude.

Le fléau qui désolait Paris parcourut 27 départements; dans le département de la Seine, il fit plus de 20.000 victimes, dont le célèbre naturaliste Cuvier et le ministre Casimir Périer, mort victime de son dévouement (16 mai 1832).

Dans le Finistère, le fléau se manifesta tout d'abord à Morlaix, Brest et Quimper; dans cette dernière ville, l'épidémie fut de courte durée, puisqu'elle avait presque entièrement disparu à la fin de juillet, grâce aux efforts du corps médical local, aidé du D^r Deluçay, chirurgien de marine; néanmoins la célébration des journées de juillet fut moins brillante que l'année précédente, d'autant que, surcroît de malheur, survint un incendie qui consuma « la montagne » de la Patrie.

Dans l'arrondissement de Morlaix, par contre, la maladie dura plus longtemps et y fit d'importants ravages. A Morlaix où

le fléau éclata fin juin, l'on comptait déjà à la date du 16 août plus de 450 morts, dont le maire M. Rivoalland, victime de son zèle. Grâce au dévouement des religieuses et au concours des chirurgiens de la marine, le dernier bulletin sanitaire paraissait le 27 septembre dans « l'*Armoricain* », et le mois suivant (18 octobre), le conseil municipal votait des « actions de grâces » à tous ceux qui s'étaient distingués.

Le choléra sévit également à Quimperlé, Lesneven, Roscoff, Plabennec même, avec une telle intensité que le concours de la marine fut partout nécessaire (c'est ainsi qu'à Roscoff nous trouvons le Dr Potel dont nous reparlerons tout à l'heure). Il en fut de même à Molène, où l'épidémie s'était déclarée le 24 août, apportée par un pilote de Brest, et où sa violence fut telle qu'à la date du 29, elle faisait déjà 40 victimes dont 6 morts. A Ouessant, par contre, la maladie ne fut même pas signalée et le médecin put consacrer tous ses soins à ses voisins Molénais.

A Brest, à la date du 27 septembre, l'on comptait un total de 1678 cas se décomposant en 776 décès, 85 convalescents et 817 guérisons. Si l'on y ajoute les cas signalés jusqu'au 26 octobre, date du dernier bulletin publié, on trouve 1688 cas et 785 décès ; l'année 1832 ne présente cependant que 355 décès de plus que l'année précédente.

La répugnance des ouvriers à se faire soigner à l'hôpital maritime avait été telle que le ministre dut leur garantir le paiement de la solde intégrale, au lieu de la demi-solde dont ils jouissaient à domicile et qu'on les menaça d'ailleurs de supprimer. Grâce à cette sage hospitalisation, le fléau fut plus vite enrayé, et le 2 novembre les médecins et pharmaciens de la garde nationale reprenaient leur service interrompu pendant l'épidémie.

Comme dans tous les cataclysmes on vit se produire les actes les plus divers : actes de dévouement remarquables (à Guipavas et à Brest par exemple), incidents les plus regret-

tables (tels que ceux de la procession de Saint-Martin des-Champs); enfin, profitant du désarroi des campagnes, les voleurs reparurent çà et là.

L'épidémie donna également naissance à toute une littérature, tant d'observations que de recettes pratiques : le 20 août, l'on signalait que « les gens de Kerinou se flattent que le choléra est disparu de chez eux puisque les hirondelles y reviennent ».

En mars 1833, M. Hello, chirurgien de marine, publia une brochure « fort bien faite » sur le choléra-morbus.

Un anonyme prétendait que « selon les apparences » le choléra se transforme en une foule de maladies : grippe, influenza, fièvre nerveuse ou intermittente.

Quant aux remèdes, ils sont légion à la quatrième page des journaux : M. Trégart (un Anglais) soigne le choléra par l'huile de croton ; un médecin de Paris le rend moins redoutable qu'une fluxion de poitrine par l'action combinée du vésicatoire anglais et de la saignée, accompagnée d'ingestion de riz.

L'eau salubre anticholérique de Dubocq, dite « de la Roquette », prétend avoir guéri plus de 5.500 personnes. Enfin un guérisseur, M. Leguen, fut condamné par le tribunal de Brest : il vendait et distribuait le remède de Le Roy, si prisé dans le Finistère, mais très contesté en d'autres villes, à Bordeaux par exemple, où on l'appelait « la drogue incendiaire de Le Roy ».

Les départements voisins ne furent pas davantage épargnés : à Lorient, par exemple, l'on dut enregistrer la mort du général anglais Samuel Dabrymple ; le choléra, qui s'était déclaré au Port-Louis au début d'octobre, y faisait autant de victimes qu'à Brest (15 et même 20 par jour) ; le Préfet maritime, l'amiral Mallet, fut lui même atteint et l'on conçut de fortes craintes en raison de la faiblesse de son tempérament.

Paimpol fut également l'une des villes les plus touchées par le fléau ; un cimetière spécial fut aménagé pour recevoir

les restes des victimes et le souvenir du fléau est toujours resté très vivace. La ville n'a d'ailleurs pas oublié de fêter le centenaire et le dernier mois d'août a vu de grandes fêtes commémorant le Vœu de 1832.

Une procession, partie de l'église neuve, se rendit au cimetière des victimes et ne rentra qu'après avoir fait une station devant chacune des « Vierges du choléra ». L'on désigne à Paimpol sous ce nom les statuettes de la Vierge qui furent placées sur la façade des maisons où s'étaient révélés des cas.

Le Finistère, lui, n'a point manifesté sa souvenance ; est-ce à dire que tout soit oublié et qu'il ne reste aucune trace de l'épidémie qui décima nos ancêtres ? Que non pas !

Au cimetière de Brest, carré 16, en bordure de l'allée qui mène au monument du Dr Salaün-Penquer se dresse une chapelle semblable à beaucoup d'autres, mais portant à son fronton l'inscription suivante :

AU DOCTEUR POTEL

Victime de son dévouement ; hommage de reconnaissance

Le visiteur qui s'en approche peut apercevoir dans le fond un modeste vitrail ; dans une pauvre mansarde, une malade gît sur un lit de douleur. Son chapeau haut de forme renversé sur un petit banc, le parapluie appuyé contre le lit, un médecin tâte le pouls de la patiente, tandis que de la main gauche il caresse la tête embroussaillée d'un marmot barbouillé.

Ce médecin n'est autre que Baptiste-Félix-Marie Potel, docteur en médecine et chirurgien de 1^{re} classe de la marine en retraite, époux de Sophie-Marie-Désirée Hétet, décédé le 28 février 1853 à l'âge de 52 ans 9 mois. Lors de l'épidémie de 1832, il manifesta un dévouement sans bornes aux populations de Roscoff. « Par une médication habile, par des soins intelligents, il réussit à arrêter les ravages du terrible fléau

et, quand il quitte cette localité, ce ne sont que larmes, regrets et concerts de bénédiction » (1).

En 1834, après le siège de Bougie, il eut l'occasion de déployer son talent chirurgical sur un vaste théâtre de blessés : c'est incontestablement à son habileté et à ses lumières, que la vie du général Trézel, qui était gravement compromise, dut d'être conservée.

Rendu à la vie civile, il consacra son temps au soulagement des malades, et surtout des enfants ; aussi ses funérailles furent-elles un deuil public : un nombreux cortège se pressa autour de la famille, et son ami, le Dr Caradec, se fit l'interprète de tous en un discours que publia la presse locale.

Pour perpétuer la mémoire de cet homme de bien, l'idée d'un monument ne tarda pas à germer ; sous les auspices de la banque H. Guilhem et C^{ie} et Pitty frères, une souscription fut ouverte dans le public. Son montant, qui s'éleva à environ 2.500 francs (puisque *l'Océan* du 15 avril accuse une recette, à ce jour, de 2.383 francs), servit à l'édification de la chapelle actuelle.

Le monument est encore aujourd'hui en bon état de conservation, et il suffirait de quelques menues réparations (la peinture de la porte et un lessivage de son toit, quelque peu envahi par la mousse) pour prouver que nous n'oublions pas, en attendant que germe l'idée lancée par l'un de nos conseillers, celle de donner le nom du Dr Potel à l'une des rues qui avoisineront le nouvel hôpital.

L. FARCY.

(1) Discours du Dr Caradec, journal *l'Armoricaïn* du 1^{er} mars 1853.

Note sur Tanguy du Chastel

d'après quelques documents bourguignons

Lorsque le duc de Bourgogne Jean Sans Peur fut assassiné à l'entrevue du pont de Montereau, le 10 septembre 1419, par les gens du Dauphin Charles, celui-ci avait à ses côtés son fidèle serviteur Tanguy du Châtel, prévôt de Paris. Le rude et hardi Breton, qui détestait les Bourguignons, l'avait courageusement soustrait à leurs violences l'année précédente ; il tenait un rang de chef dans le parti des Armagnacs. Dans l'entourage du duc, on ne manqua pas de l'accuser, non seulement d'avoir provoqué le meurtre, mais d'avoir lui-même porté le coup. En général les historiens du temps, plus ou moins attachés à la faction de Bourgogne, se prononcèrent dans ce sens. Divers documents des Archives départementales de la Côte-d'Or (fonds de la Chambre des Comptes, B 310) concernent cette affaire. Il va de soi que provenant des adversaires de Tanguy du Châtel, ils ne doivent pas être suivis aveuglément (1).

Il y a d'abord les dépositions — naturellement à charge — des familiers de Jean Sans Peur. Il est à noter toutefois que, sur quatre témoignages, deux seulement comportent l'accusation formelle de meurtre. Guillaume de Vienne, seigneur de de Saint-Georges, et le seigneur de Champlitte ont entendu crier « a une haulte voix et en grand tumulte : tuez, tuez » ; le seigneur de Champlitte a vu frapper le duc, mais ne sait qui l'a fait ; il y avait trop de monde. Gui de Pontailler dé-

(1) Ces pièces ont été vues et utilisées dans une large mesure par l'auteur des *Observations* insérées à la fin du tome VI de *L'Histoire de France* du P. Daniel (1755), p. 564-570.

pose à peu près dans les les mêmes termes, mais il ajoute qu'il vit « Tanguy du Chastel qui ferit feu mondit seigneur le duc sur la teste d'une haiche d'armes ». Jean Séguinat, secrétaire du duc, lui, est beaucoup plus explicite ; il laisse entendre que Jean Sans Peur fut attiré dans un guet-apens, où Tanguy du Chastel aurait joué l'un des principaux rôles. « Le duc ayant passé la barrière, aussitot qu'ils furent dedans, ledit Tanguy tira lui qui parle par la manche dedens lesdictes barrières pour plus hastivement fermer le guichet d'icelles. » Pendant l'entretien des deux princes le témoin vit « le Président de Provence [qui] vint devers ledit daulphin et parla à lui bien bas à l'oreille, ne scet lui qui parle qu'il lui dist, mais il apperceût bien que ledit daulphin et président firent signe de l'œuil en regardant ledit Tanguy, lequel Tanguy incontinent bouta feu mondit seigneur d'une grant hache de guerre sans dague qu'il tenoit en le poussant entre deux espaules et lui disant : « Monsieur de Bourgogne, entrez léans » (1). Lequel feu Monseigneur se retourna de costé et pot veoir mondit seigneur, si comme il semble à lui qui parle, un grant homme brun, le nom duquel ne scet, qui tenoit une grant espée taillant, toute nue, et en ce mouvement commencèrent a crier les gens dudit daulphin : tuez, tuez, et ce grant homme commença a frapper feu mondit seigneur de ladite espée sur la teste en descendant au long du visaige du côté destre. et feu mondit seigneur, pour cuidier eviter le cop, getta le bras au devant, dont il fut blecié très villainement ; il ne pot obvier que le cop ne lui cheüst sur le visaige et le mesme cop lui separa presque la main du bras », mais il ne tomba point et Tanguy aussitôt le frappa d'un si grand coup de hache sur la tête qu'il tomba sur le côté gauche le visage vers le dauphin ; un homme, une épée nue à la

(1) Là dedans, c'est-à-dire dans une espèce de logette de bois, auprès de laquelle se tenait le Dauphin.

main, « s'agenouilla et bouta son espée par dessous a travers le corps de mondit seigneur, lequel se commença a estendre les rains en rendant un soupir et semble a lui qui parle qu'à ce moment il rendit l'esprit ».

L'ensemble de cette déposition est très hostile à Tanguy du Chastel. Un autre document, anonyme et sans date, l'est encore davantage : « Ce sont les poins et articles par lesquels on doit tenir et repputer Tanneguy bastart de coisine et anciennement dit : le Borgne, Tanguy larron, murdrier, boute feu, traître et consentant de la mort et occission de feu Monsieur de Bourgogne, que Dieu pardoint.

« Primo. Il est bastart, qui naguères et puis pou de temps en ça, estoit varlet, serviteur de cuisine et de chevaulx en la ville de Paris, qui rien n'avoit et néantmoins aux jour et heure de sa prise povoit ycellui borgne estre riche de XVIII a XX mille escus d'or, [qu'] il soit sur ce interrogé, dont il est, qui y fu filz, et comment il s'est gouverné pour avoir eü et acquis les chevaulx, harnois et fournitures qu'il avoit ausdit jour et heure de sa prise et de quoy il s'est gouverné, ne quel revenu il avoit pour maintenir l'estat qu'il maintient, car il n'a rien ».

Et ce document d'énumérer les prétendus méfaits de Tanguy. Etant gouverneur d'une forteresse, il fit « mourir, pendre et estrangler » un pauvre homme, en fit mettre deux autres à la question, mais ne les fit pas exécuter, « ils sont présentement en la compagnie du roi d'Angleterre ». Une autre fois il fit brûler une forteresse sur l'Yonne avec les femmes et les enfants qui s'y étaient réfugiés ; mais, bien entendu, le principal chef d'accusation reste le meurtre de Montereau, sur lequel l'auteur anonyme de ce factum prescrit d'interroger minutieusement le prisonnier (1).

(1) Tanguy du Châtel avait été fait prisonnier par les Anglais à Melun.

Quoi qu'en aient pu penser les Bourguignons, et quoi qu'on puisse dire de l'avidité très certaine de Tanguy du Châtel, il semble établi aujourd'hui que le meurtre de Jean Sans Peur à Montereau ne fut pas prémédité par le Dauphin ni par son entourage et l'on peut croire que Tanguy, en abattant d'un coup de hache le duc de Bourgogne, a cru sauver son maître, comme il l'avait déjà fait à Paris en 1418 lors de la reprise de la ville par les Bourguignons (1).

SIMONE GOUBET.

(1) Voir le t. iv, 2^e vol., p. 21 de l'*Histoire de France* de Lavissee (volume dû à M. Ch. Petit-Dutaillis). Quant au grief de bâtardise, c'est une pure invention.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LX

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux et de la chronique

	PAGES
LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES	5
ÉCHANGE OU SERVICES DIVERS	21
SÉANCE DU 26 JANVIER.	III
Admission de nouveaux membres. — Rectification concernant deux abbés du Relec. — Nomination de M. Bourde de La Rogerie dans la Légion d'honneur. — Remarques sur diverses publications, sur l'utilisation de certains ossuaires, sur le mot <i>likès</i> . — Communications sur les chapelles d'Edern. — Notes de folklore du pays de Locronan. — Mégalithes et armoiries du canton de Saint-Renan.	
ANNEXE : Les Capucins et la langue bretonne, par Daniel Bernard	VI
SÉANCE DU 23 FÉVRIER	IX
Admission de nouveaux membres. — Remarques concernant les Capucins et la langue bretonne. — Les monuments historiques classés dans le Finistère. — Communication de lettres d'un Quimpérois, sous-lieutenant à l'armée d'Espagne en	

1808. — Communication d'un poème de Guillaume de Buys, archidiacre de Poher sur l'affaire de Concarneau de 1577. — Vœu pour la restauration de l'église de Lambour. — Protestation contre le choix fait de certains emplacements pour les pylônes des lignes électriques. — Présentation du livre de M. l'abbé Le Roux sur les *Prêtres et laïcs guillotins*. — Communication d'un certificat de bonne conduite accordé à un recteur de Plouézoc'h en 1711. — Découverte d'une tombe préhistorique au Cravec en Plonévez-du-Faou. — Publications reçues.

SÉANCE DU 30 MARS

XIII

Communication sur les mégalithes de Lambiby en Argol. — Exposé par le Président de la situation financière de la Société. — Découverte de vieilles caves à Locronan. — Communication sur la chapelle Saint-Roch et Saint-Philibert en Moëlan. — Nouvelle fixation du prix des publications de la Société. — Présentation de l'Index alphabétique du tome I^{er} de l'*Inventaire sommaire* des Archives départementales. — Communication sur le camp de St-Guénael en Penhars. — Publications reçues.

ANNEXE : Ce qu'étaient les États de Bretagne, par Henri Waquet.

XVI

SÉANCE DU 27 AVRIL

XXI

Admission de nouveaux membres. — Communication sur la menace d'envoi de Prussiens et de Cosaques en Bretagne en 1815. — Présentation d'une étude inédite de René Largillière sur les noms de lieux du cartulaire de Landévennec ; d'un album de dessins de 1818 concernant les monuments du

Finistère. — Décision de la Commission des Monuments historiques en faveur du cimetière de Saint-Jean-du-Doigt. — Avis relatif à la grange de Portz-Lambert en Penmarc'h. — Lecture d'une note sur le passage d'Henri de Navarre (futur Henri IV) dans le raz de Sein. — Communication sur les derniers possesseurs du marquisat du Guerrand.

ANNEXE : Deux lettres d'un soldat de Napoléon I^{er} . XXIII

SÉANCE DU 26 MAI XXV

Admission de nouveaux membres. — Complément à la communication relative aux menaces d'occupation prussienne en 1815. — Communications diverses. — Présentation d'une hache de bronze découverte avec quatre autres à Kerlastrec en Landrévarzec. — Communications relatives à des chapelles de Poullan et Beuzec-Cap-Sizun ; — à l'état des édifices religieux de Quimper au moment du Concordat. — Publications reçues.

SÉANCE DU 29 JUIN XXIX

Admission de nouveaux membres. — Décès de M. le chanoine Saluden. — Compte rendu de l'excursion de la Société dans le pays de Quimperlé. — Présentation de photographies de gravures de la collection Gaignières représentant des pierres tombales de la chapelle Saint-Yves des Bretons de Paris. — Présentation de diverses publications. — Projet d'une exposition d'histoire de Quimper. — Communication sur une légende du pays de Châteauneuf-du-Faou. — Publications reçues.

SÉANCE DU 27 JUILLET. XXXIII

Admission de nouveaux membres. — Fixation du prix de la collection complète du *Bulletin*. — — Rappel des interventions de la Société pour la préservation des monuments. — Le retable de Saint-Yves dans la cathédrale de Cordoue. — Présentation de monnaies romaines du III^e siècle, trouvées dans la région quimperloise. — Lecture d'une lettre relative aux débuts de la Révolution à Saint-Pol. — Compte rendu d'une excursion faite autour de Quimperlé. — Présentation d'une étude de M. Couffon sur la chapelle Saint-Yves de Paris. — Célébration du centenaire de Vauban à Camaret. — Publications reçues.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE. XXXVII

Admission de nouveaux membres. — Décès de MM. le chanoine Auffret et Eugène Madec. — Présentation d'objets gallo-romains découverts à Carhaix. — Communication sur Tanguy du Châtel au pont de Montereau en 1419. — Présentation de publications diverses (sur Confort, l'influence des rites orientaux à Landévennec, Mgr Le Pape de Trévern à Strasbourg, saint Day ou They, les Missions bretonnes du XVII^e siècle). — Communication sur la chapelle des Fontaines de Morlaix. — Indication de sujets d'études d'après le programme du prochain congrès des sociétés savantes. — Publications reçues.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE XLI

Présentation d'un volume intéressant l'histoire des saints bretons. — Communication sur les échop-

pes de la cathédrale de Quimper. — Classement du cimetière de Saint-Jean-du-Doigt. — Présentation d'ouvrages, documents et objets divers.

ANNEXE : Contribution au folklore de la préhistoire, par A Jarno XLIII

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE XLV

Admission de nouveaux membres. — Hommage à M. le chanoine Mesguen, nommé évêque de Poitiers. — Communications : sur le culte d'une sainte bretonne (sainte Loubette) à Poitiers ; — sur les mégalithes de Locmajean en Plouguin. — Inscriptions relevées à Ploaré et à Douarnenez. — Félicitations à M. Kerbiriou, qui vient d'obtenir le prix Sicard. — Communication sur le vieil hôtel de ville et la chapelle du Guéodet à Quimper. — Présentation de l'ouvrage de M. Waquet sur l'*Art breton*. — Elections pour le renouvellement du bureau. — Publications reçues.

DEUXIEME PARTIE

Table des mémoires publiés en 1933

	PAGES
I. Comment les nobles de Quimperlé quittèrent la ville en mars-avril 1790, par Jean SAVINA. . . .	3
II. La justice de paix du canton de Cléden-Cap-Sizun. 1790-An X (1801). Les juges : Michel Arhan et Aimery-Laurent-Allain, sieur de La Roche, par Daniel BERNARD	19
III. Un centenaire passé inaperçu dans le Finistère « le choléra », par L. FARCY	42
IV. Note sur Tanguy du Chastel d'après quelques documents bourguignons, par Simone GOUBET . . .	47